

Rapport  
d'activité  
2025





lescop  
FÉDÉRATION SCOP BTP



# Sommaire

<b>1</b>		Édito de Erik DANGREMONT	
<b>2</b>		Statistiques des coopératives et des fédérations régionales 2025	
<b>5</b>		Activité et emploi dans le Bâtiment et les Travaux Publics	
<b>8</b>		Direction des Affaires Juridiques et Techniques	
<b>12</b>		Direction des Affaires Sociales	
<b>20</b>		Direction de la Communication et de la Formation	
			<b>26</b>   Délégation générale
			<b>30</b>   Développement de la Mutualisation
			<b>34</b>   Accompagnement au développement des CAE du Bâtiment
			<b>37</b>   Accompagnement RSE
			<b>42</b>   Ambition 2025 : actions emblématiques de développement
			<b>54</b>   Rapport d'activité par région







## Édito

*De Erik DANGREMONT – Président de la Fédération SCOP BTP*



Chères Coopératrices, Chers Coopérateurs,

À l'occasion de notre 25<sup>e</sup> Congrès, j'ai eu l'honneur d'être élu Président pour un mandat de quatre ans. Je succède ainsi à Charles Henri Montaut, qui a présidé notre Fédération durant huit années. Son engagement constant a permis de renforcer la représentativité de notre réseau et de promouvoir le développement des coopératives du BTP. Je tiens à saluer le travail accompli et la dynamique collective qu'il a su impulser.

Cette Présidence s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant pour notre secteur. Le BTP doit aujourd'hui relever de nombreux défis : accélérer la transition écologique et énergétique, intégrer des mutations technologiques rapides, promouvoir l'attractivité des métiers du BTP à travers le modèle coopératif, accompagner la transmission des entreprises. Dans cet environnement en profonde transformation, nos entreprises doivent continuer à s'adapter et à innover.

Face à ces enjeux, le modèle coopératif démontre toute sa pertinence. En effet, les SCOP du BTP portent une autre manière d'entreprendre : juste, solidaire et durable. C'est dans cette dynamique que s'inscriront nos ambitions à l'horizon 2029, pour poursuivre le développement et la visibilité des SCOP du BTP.

Nous voulons renforcer nos liens avec l'ensemble des écosystèmes du BTP coopératif, accroître le nombre d'entreprises et de salariés au sein de notre réseau et poursuivre la structuration de notre Fédération. Nous voulons encourager l'engagement des SCOP du BTP dans les démarches RSE à travers le label RSE SCOP BTP. Parallèlement, la formation et l'attractivité des métiers resteront des priorités, avec l'objectif d'accueillir toujours plus d'apprentis dans les coopératives du BTP. Enfin, la prévention et la sécurité sur les chantiers continueront de mobiliser pleinement notre réseau, aux côtés de nos partenaires.

Œuvrons pour le modèle coopératif en faisant vivre l'engagement collectif.

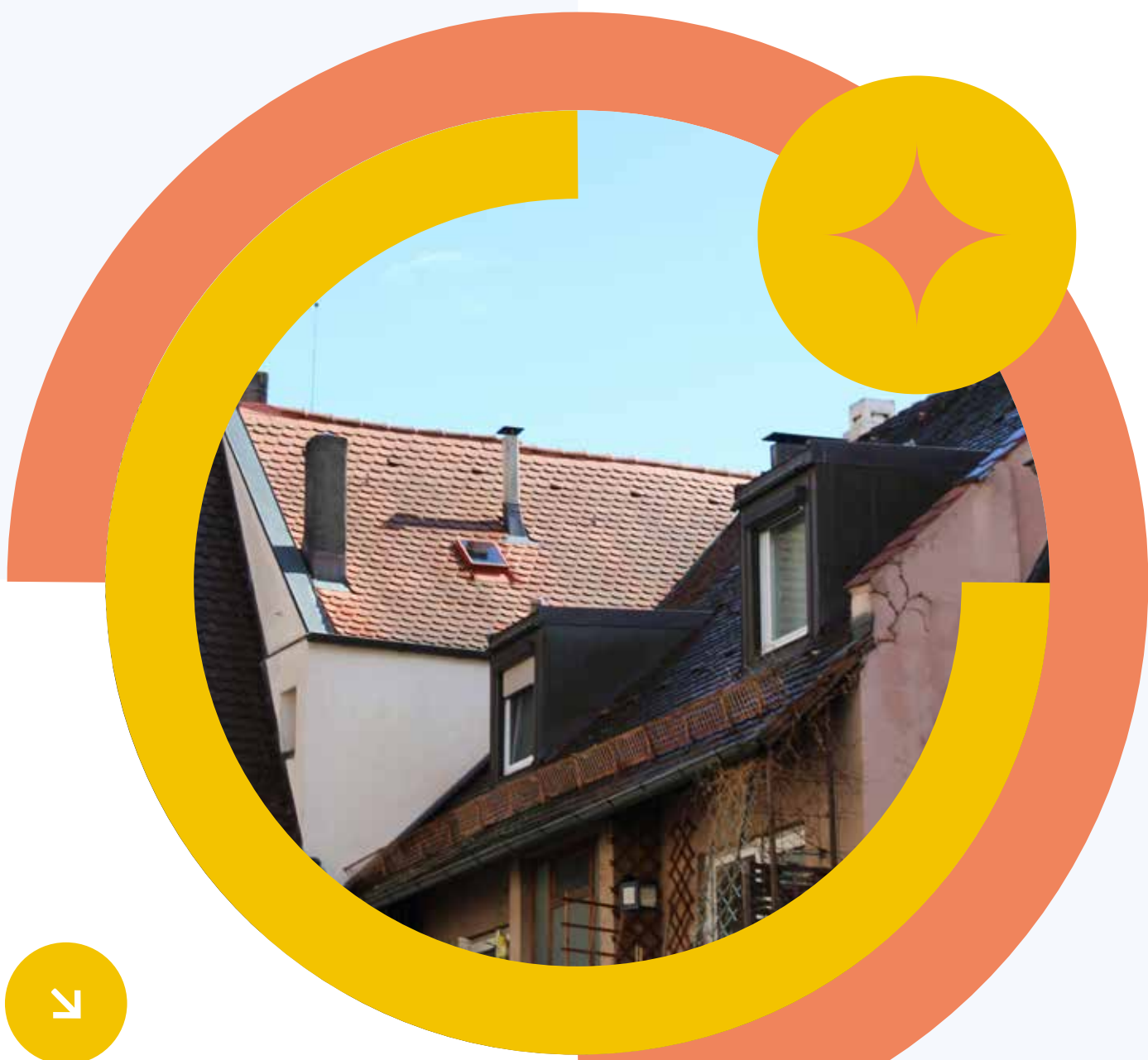
Chaleureusement,

**Erik DANGREMONT**

Président de la Fédération SCOP BTP



Rapport d'activité  
2025



Statistiques des coopératives  
et des fédérations régionales

2025

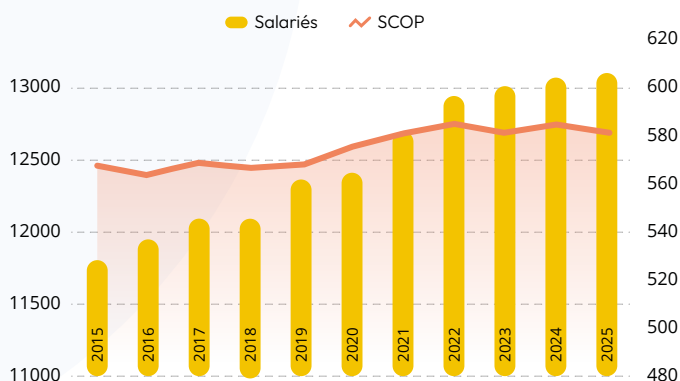
►► *Au cours de l'année écoulée, le nombre de SCOP du BTP a diminué de 4 unités alors que le nombre de salariés est passé de 13 072 à 13 099.*

### SCOP et salariés 2015-25 →

Il apparaît que depuis 2015, les effectifs salariés sont en constante progression.

La taille moyenne des SCOP **s'établit désormais à 22,8 salariés.**

Les SCOP de moins de 10 salariés représentent 49.9 % des entreprises mais seulement 10.6 % des salariés, pour un effectif moyen de 4,8 salariés.

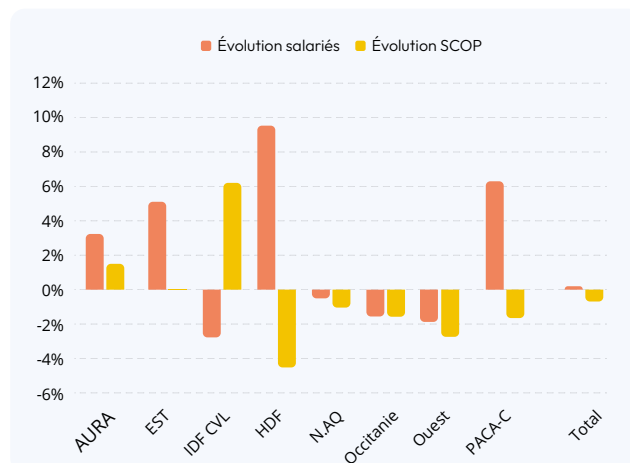
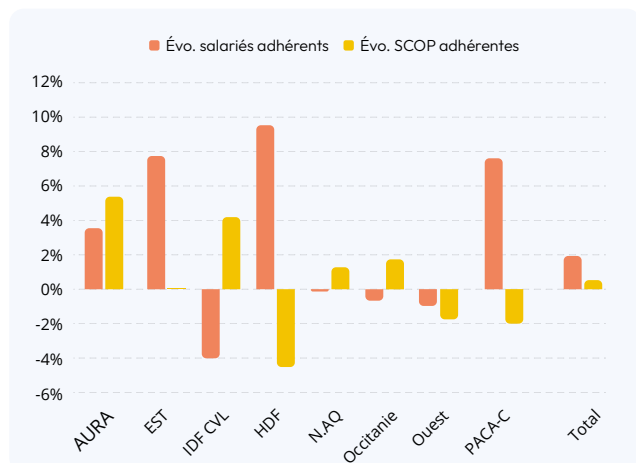


## Les SCOP du BTP adhérentes à la Fédération SCOPBTP et aux fédérations régionales

	Salariés adhérents		SCOP du BTP adhérentes	
	2024	2025	2024	2025
AURA	1097	<b>1136</b>	56	<b>59</b>
Est	855	<b>920</b>	48	<b>48</b>
IDF-Centre	2280	<b>2187</b>	47	<b>49</b>
Hauts-de-France	616	<b>674</b>	22	<b>21</b>
Nouvelle-Aquitaine	1964	<b>1960</b>	75	<b>76</b>
Occitanie	940	<b>911</b>	59	<b>60</b>
Ouest	2901	<b>2873</b>	112	<b>110</b>
PACAC	445	<b>478</b>	50	<b>49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11098</b>	<b>11139</b>	<b>469</b>	<b>472</b>

## Les SCOP du BTP et leurs effectifs salariés dans les régions

	Salariés		SCOP du BTP	
	2024	2025	2024	2025
AURA	1218	<b>1256</b>	73	<b>74</b>
Est	1365	<b>1434</b>	58	<b>58</b>
IDF-Centre	2357	<b>2290</b>	49	<b>52</b>
Hauts-de-France	616	<b>674</b>	22	<b>21</b>
Nouvelle-Aquitaine	2090	<b>2077</b>	89	<b>88</b>
Occitanie	1047	<b>1033</b>	73	<b>72</b>
Ouest	3893	<b>3819</b>	152	<b>148</b>
PACAC	486	<b>516</b>	63	<b>62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13072</b>	<b>13099</b>	<b>579</b>	<b>575</b>



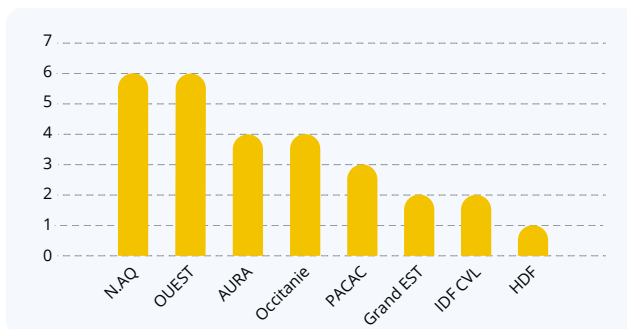
## Le suivi des nouvelles adhésions

La DAS assure le suivi des adhésions de nouvelles coopératives à la Fédération des SCOP du BTP en collaboration avec la caisse des congés payés et les fédérations régionales.

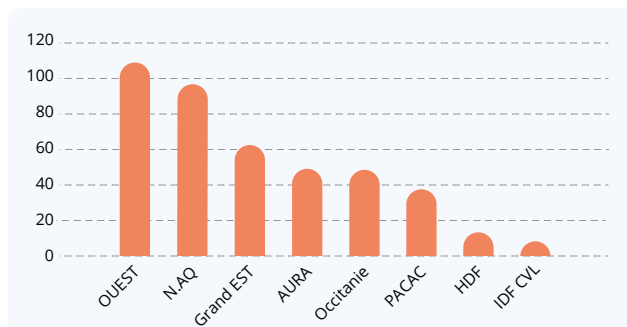
En 2025, **28 adhésions (au lieu de 32 en 2024) ont été enregistrées à la Fédération des SCOP du BTP**, dont **neuf** coopératives relevant des activités connexes.

En 2025, ce nombre de coopératives nouvellement adhérentes représente en termes d'effectifs 420 salariés, dont 144 salariés au titre des activités connexes.

### ↓ Nouvelles adhésions par région en 2025



### ↓ Effectif nouvelles adhésions 2025 par région



## Le suivi des doubles adhésions dans le cadre de la convention conclue avec la FFB

En application de la convention conclue en 2020 avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), les coopératives adhérentes à nos deux fédérations bénéficient d'un tarif préférentiel fixé au total à 1% de la masse salariale.

Depuis le 1er janvier 2024, la répartition entre les deux organisations patronales est de 0,6 % de cotisation pour la Fédération SCOPBTP et de 0,4% de cotisation pour la FFB.

La Direction des Affaires Sociales a pour mission de centraliser les bulletins de double adhésion aux fins de

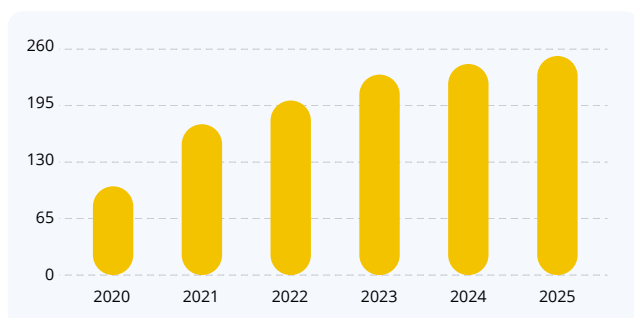
transmission, sans délai, à la caisse des congés payés des SCOP du BTP en vue de l'appel des cotisations.

En 2025, la DAS a géré le traitement de **13 bulletins de double adhésion**.

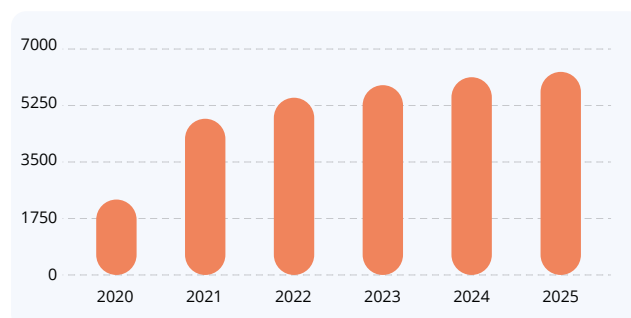
A la fin de l'année 2025, on compte au total 247 SCOP de bâtiment ayant la double-adhésion.

L'effectif cumulé des coopératives doubles adhérentes représente désormais 6 114 salariés (contre 5 926 en 2024) sur 8 329 salariés (en moyenne sur l'année) des SCOP bâtiment adhérentes à la Fédération.

### ↓ Evolution du nombre de SCOP double adhérentes sur la période 2020-2025



### ↓ Evolution de la double adhésion en fonction de l'effectif 2020-2025





# Activité et emploi dans le Bâtiment et les Travaux Publics

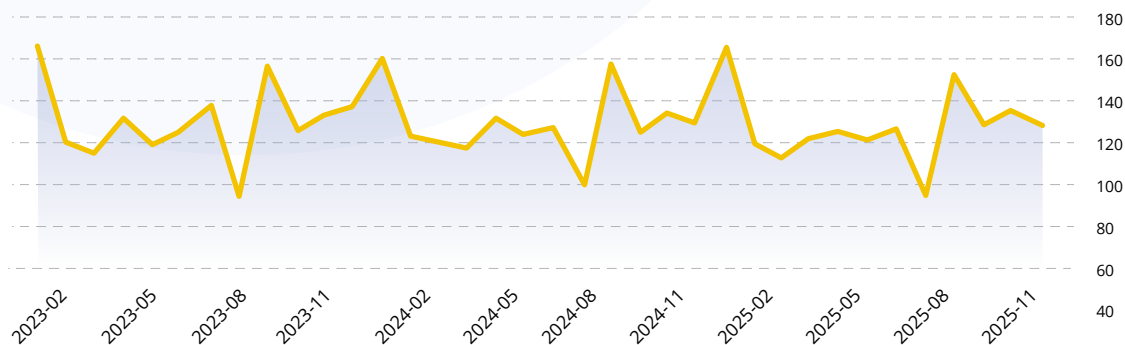


Conformément aux prévisions, le chiffre d'affaires de la construction en 2025 s'est replié par rapport à celui de 2024 ; même le volume du secteur de l'entretien-amélioration a connu un léger fléchissement sur l'année écoulée alors qu'il était encore un segment de croissance au cours des exercices précédents.



### ↓ Indice de chiffre d'affaires dans la construction

Base 100 en 2021



## Bâtiment

L'indicateur du climat des affaires dans le bâtiment publié par l'INSEE, s'est quelque peu redressé sur le deuxième semestre de l'année 2025 mais il demeure tout de même au-dessous de sa moyenne de long terme.

### ↓ Indicateur synthétique du climat des affaires



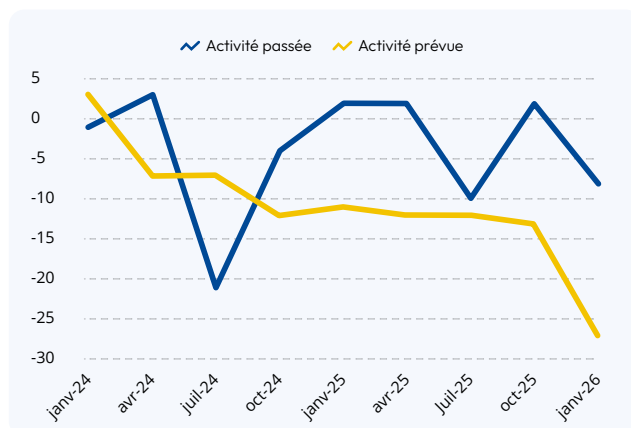
SOURCE : INSEE

## Travaux Publics

En 2025, le solde d'opinion des entrepreneurs de travaux publics sur l'activité passée a d'abord chuté avant de se redresser à l'automne puis de connaître de nouveau une baisse importante sur la fin d'année.

Concernant l'activité prévue, le solde d'opinion associé n'a cessé de diminuer tout au long de l'année, d'abord modérément jusqu'à l'automne puis de manière très marquée sur la fin d'année.

### ↓ Solde d'opinion, en %



SOURCE : INSEE

# Emploi

En 2025, la baisse des effectifs dans le secteur de la construction s'est stabilisée au cours du troisième trimestre après une chute importante en début d'année ; l'exercice 2024 avait déjà été marqué par un recul constant des emplois salariés.

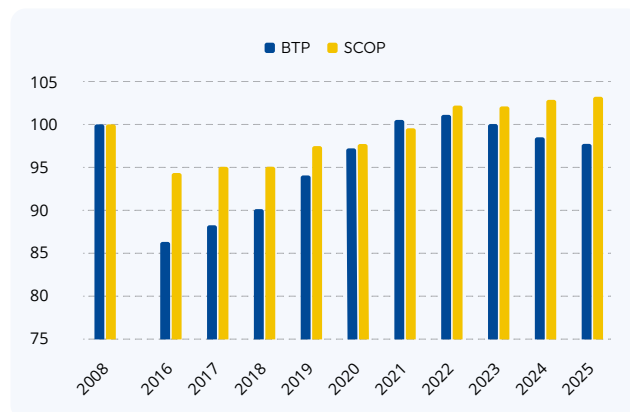
Les effectifs des SCOP du BTP ont quant à eux légèrement progressé en 2025 ; par conséquent, la comparaison des évolutions respectives des effectifs salariés reste une nouvelle fois favorable aux SCOP du BTP.

## ↓ Effectifs salariés en milliers



SOURCE : INSEE

## ↓ Évolution effectifs salariés base 100 en 2008





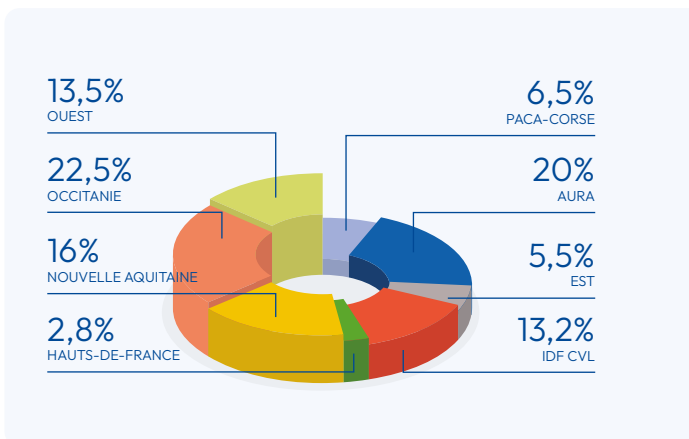
Direction des Affaires  
Juridiques et Techniques

## Conseil et assistance

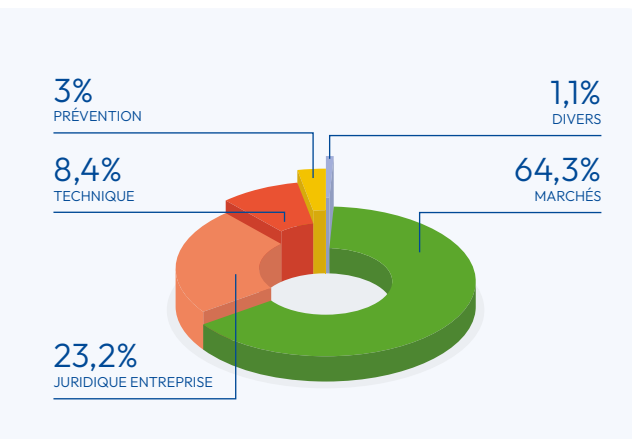
En 2025, 431 questions portant sur les marchés, la fiscalité, la réglementation technique, la prévention-sécurité et l'économie ont été adressées à la Direction des Affaires Juridiques et Techniques (DAJT). Elles se répartissent de la manière suivante :

Concernant les thèmes sur lesquels la DAJT est interrogée, les sujets liés aux marchés prédominent très largement, devant les questions juridiques plus générales (en rapport avec les prestataires, les fournisseurs ou encore la fiscalité) et les problématiques techniques.

### ↓ Répartition par fédération régionale



### ↓ Répartition par thème



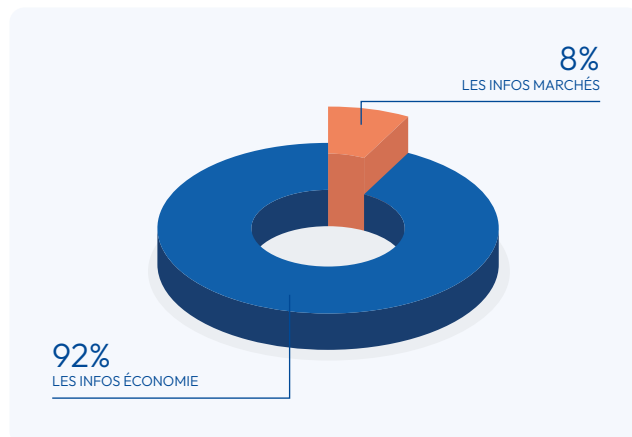
## Information

En 2025, **25 informations** portant sur l'économie ou les marchés ont été diffusées aux adhérents de la Fédération SCOPBTP.

Les informations diffusées par la DAJT rendent compte de l'actualité juridique, technique, économique du bâtiment et des travaux publics ou proposent une synthèse sur des thèmes d'intérêt professionnel récurrents.

Les Infos Economie, qui détaillent périodiquement les principales statistiques intéressant le secteur de la construction ainsi que, chaque mois les Index BT et TP, ont représenté la très grande majorité des Infos diffusées.

### ↓ Les infos de la DAJT en 2025



## Réunions

En 2025, la DAJT a représenté la Fédération SCOPBTP au cours de 46 réunions couvrant ses trois domaines de compétences : Marchés-Réglementation, Technique et Prévention.

## Réunions

En 2025, la DAJT a représenté la Fédération SCOPBTP au cours de 46 réunions couvrant ses trois domaines de compétences : Marchés-Réglementation, Technique et Prévention.

### ⓘ Ces réunions concernaient notamment les sujets suivants :

- Marchés et réglementation : projet de révision de la norme NFP 03-001 (CCAG applicable aux marchés privés de travaux) ; différents textes soumis au Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE)...
- Technique : rapport RIVATON sur la RE 2020 destiné à analyser la soutenabilité de la trajectoire réglementaire fixée pour 2025, 2028 et 2031 avec les nouveaux seuils d'émissions carbone ; comité de pilotage du programme PROFEEL destiné à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments existants ; groupes de travail de l'Agence Qualité Construction...
- Prévention : comité de suivi de l'accord de partenariat OPPBTP - SCOPBTP et organisation du séminaire annuel réunissant mandataires et permanents de la Fédération ; études métiers « électricien », « couvreur » et « charpentier bois » et participations aux réunions des instances d'amélioration des conditions de travail pour chacun des métiers précités...

## Principaux dossiers suivis

### ⓘ Parmi les dossiers notables suivis par la DAJT en 2025, nous retrouvons notamment :

- **Commission de révision de la norme NFP 03-001** : les travaux de révision de la norme NFP 03-001 – CCAG applicable aux marchés privés de travaux, débutés en janvier 2024, se sont poursuivis jusqu'à l'été 2025. Une quinzaine de réunions ont finalement eu lieu pour parvenir à la version finale du texte. Ce document constitue une norme de référence équilibrée qui définit les droits et obligations de chaque partie contractante d'un marché privé de travaux de bâtiment (lorsque celui-ci y fait référence).
- **Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE) :**
  - Projet d'arrêté modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique.
  - Projet de décret relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments d'activités tertiaires spécifiques et de bâtiments à usage industriel et artisanal en France métropolitaine.
  - Projet d'arrêté modifiant les arrêtés du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine et du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant.
  - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
  - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1er décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens.

## Partenariat avec L'OPPBTP

### • Les différentes « études métier » suivies par la DAJT se sont poursuivies en 2025 :

- « électricien » : l'instance d'amélioration des conditions de travail (IACT) s'est réunie à trois reprises afin de poursuivre ses réflexions sur les alternatives à l'utilisation d'une PIRL et sur les solutions facilitant la découpe des chemins de câble notamment.
- « charpentier construction bois » : l'IACT a défini au cours de ces réunions trois thématiques prioritaires : arrimage et transport des murs (camions/remorques), levage des murs ossature bois et protection des trémies/prévention des chutes.
- « couvreur » : les pistes d'action pour l'amélioration des conditions de travail font actuellement l'objet d'une réflexion des membres de l'IACT.

Par ailleurs le séminaire annuel réunissant les mandataires prévention-sécurité et les permanents de la Fédération a été organisé en janvier 2025 dans les locaux de l'OPPBTP.

## Mémos et documents

### • Ainsi en 2025, ont notamment été mis à jour :

- Mémo délais de paiement pour les marchés publics et privés (janvier 2025)
- Modèle de mise en demeure de payer (mai 2025)
- Conditions générales (décembre 2025).

## Groupes professionnels

La DAJT a contribué à assurer l'animation des réseaux professionnels de la Fédération SCOPBTP.

Deux rencontres des SCOP de réseaux ont été organisées à Paris au sein de la Fédération SCOPBTP en avril et en novembre 2025. Un dîner d'accueil dans un cadre convivial a précédé chacune de ces réunions.

Par ailleurs, les animatrices et animateurs du groupe QSE-Réseaux se sont également réunis à deux reprises en avril et novembre 2025 dans les locaux de la Fédération.

Enfin les SCOP d'électricité ont de nouveau trouvé l'occasion de partager une matinée commune chez QUALIFELEC. Après une présentation des actualités de l'organisme qualificateur, les coopératives ont pu échanger sur des sujets aussi divers que le recrutement des profils techniques, la conjoncture ou encore le sociétariat au sein de leur SCOP.



**Direction des  
Affaires Sociales**

L'équipe de la Direction des affaires sociales (DAS) se compose d'Emilie Auger Martin, Directrice des Affaires Sociales, Sandrine Laurence et Athia Sall, juristes en droit social. L'arrivée d'Athia, juriste débutante a nécessité un temps de formation significatif pour les juristes plus expérimentées de la DAS. Par ailleurs, Sandrine Laurence s'est vue confier une nouvelle mission relative à la Prévention des risques professionnels, dont la mise en œuvre progressive, tout au long de l'année, lui a demandé un investissement important en temps.

Outre sa participation à la politique sociale et professionnelle de la branche, la DAS a principalement en charge une activité de conseil et d'assistance en droit social auprès des coopératives de la construction. La DAS effectue également une veille sur l'actualité juridique en matière sociale et en prévention. Elle en informe régulièrement les coopératives adhérentes par le biais de bulletins d'information publiés via le site internet de la Fédération. Elle est également en charge du traitement des adhésions des SCOP et SCIC du bâtiment, des travaux publics et des coopératives ayant une activité connexe, ainsi que les doubles adhésions FFB.

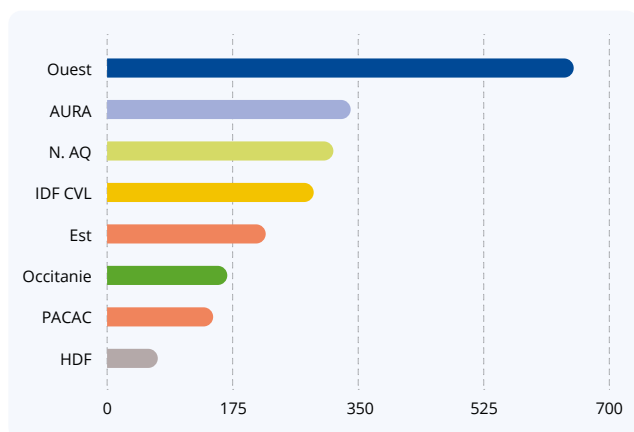
Le traitement des questions posées par nos adhérents constitue l'essentiel de l'activité de la DAS. En 2025, l'activité est restée aussi soutenue qu'en 2024 puisque 2 157 réponses ont été apportées en droit social (2 230 en 2024), représentant une **moyenne de 180 questions par mois**.

Parmi les questions auxquelles la DAS a répondu, celles posées par les coopératives de la construction de la région Ouest représentent plus d'un quart des questions (30%), suivies par celles des régions Auvergne Rhône-Alpes (15%), Nouvelle Aquitaine (14%) Ile de France – Centre Val de Loire, (13%), Est (9,78%), Occitanie (7,70), Provence-Alpes Côte d'Azur Corse (7%) et Hauts de France (3,38%).

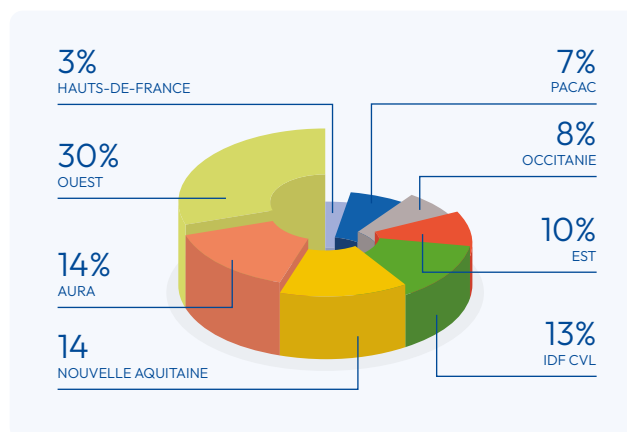
La répartition des questions par région reste globalement stable par rapport à 2024, mais on observe cependant cette année les tendances suivantes :

- une augmentation des questions posées par les régions Ouest (30 % au lieu de 26% en 2024) et IDF-CVL (13% au lieu de 11% en 2024),
- une diminution des questions posées par les régions Occitanie (8% au lieu de 11% en 2024) et Hauts de France (3% au lieu de 5% en 2024).

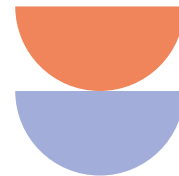
#### ↓ Activité DAS 2025 par région Nombre de questions



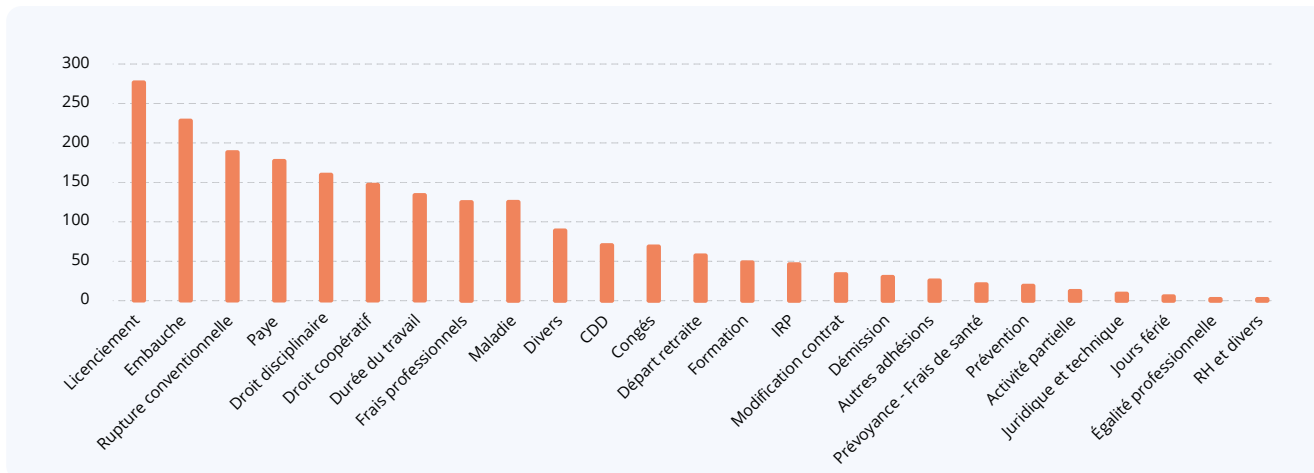
#### ↓ Activité DAS 2025 Répartition par région des questions



# Conseil et assistance aux coopératives de la construction



Les questions soulevées par nos adhérents demeurent très variées, bien que certains thèmes reviennent de manière récurrente.



Cette année encore c'est le thème du **licenciement**, qui a généré le plus grand nombre de questions (262 questions représentant 12% de l'ensemble des questions). Les questions posées portent sur la motivation, la procédure (21%) et le calcul d'indemnités (13%). Le licenciement pour inaptitude (d'origine professionnelle ou non) reste le motif de licenciement le plus fréquent dans notre secteur d'activité (29%). Arrivent ensuite les licenciements pour motif personnel (7% au lieu de 11% en 2024) et les licenciements disciplinaires (19% au lieu de 10% en 2024). Nous avons constaté en 2025 une baisse des licenciements pour motif économique (7% au lieu de 10% en 2024 et 17% en 2023).

Vient ensuite le thème de **l'embauche** : les 236 questions, représentant 11% de l'ensemble des questions, ont porté sur les aides à l'embauche des jeunes et des alternants, la période d'essai, la classification et essentiellement la rédaction ou relecture de contrats de travail (CDI et CDD).

Cette année les questions portant sur la **rupture conventionnelle** ont augmenté considérablement (190 questions au lieu de 130 questions en 2024) : les questions portent sur l'opportunité de conclure une rupture conventionnelle, la procédure (règles d'assistance, délais et calendrier), l'aide à la rédaction de courriers et la vérification du formulaire Cerfa, ainsi que sur le calcul d'indemnités.

Le nombre de questions sur la **paye** a augmenté cette année (183 au lieu de 120 en 2024). Les demandes portent notamment sur la vérification de bulletins de paie (réduction de cotisations patronales, déduction des absences, minima conventionnels, taux de cotisations sociales, la prime de partage de la valeur ...). Les contrôles Urssaf ont également mobilisé la DAS et généré un accompagnement relatif à la procédure (demande de délai supplémentaire notamment) et à la rédaction de la réponse à apporter à la lettre d'observations le cas échéant.

**Le droit disciplinaire** (162 questions) a été le cinquième thème le plus abordé : règlement intérieur, attitude à adopter face à un comportement inapproprié, procédure, modèles et relecture de courriers notifiant une sanction disciplinaire.

Viennent ensuite, par ordre décroissant, les thématiques suivantes :

- Le **droit coopératif** a été le sixième thème le plus abordé avec nos adhérents (150 questions). C'est principalement le statut social du dirigeant de SCOP qui a mobilisé la DAS en 2025 (avenant au contrat de travail pour organiser le cumul avec le mandat social, rémunération du mandat social, motifs de révocation...). Ont également été traitées des questions relatives au sociétariat, capital social, épargne salariale (participation et intéressement) et au contrat d'entrepreneur salarié associé (CESA) dans les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).
- Le nombre de questions portant sur la **durée du travail** représente 6% des questions (en baisse par rapport à 2024). Les coopératives nous ont notamment interrogées pour mettre en place ou modifier leur aménagement

du temps de travail, ce qui nécessite un accompagnement soutenu dans la mesure où il est, dans la plupart des cas, nécessaire de conclure un accord d'entreprise pour annualiser le temps de travail. Les questions ont également porté sur les heures supplémentaires, le temps partiel, la conclusion de conventions de forfaits jours, le travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié et la définition du temps de travail effectif.

- **Les frais professionnels** : indemnités de petits et de grands déplacements (montant, régime social et cas dans lesquels l'employeur est tenu de les verser), prise en charge des repas, avantages en nature...
- **La maladie et les accidents du travail** : nouvelles règles d'acquisition de congés payés pendant un arrêt pour maladie non professionnelle, conditions de prise en charge par l'employeur pendant les 90 premiers jours d'arrêt puis par la prévoyance, subrogation et traitement en paie, tarification AT ... ;
- **Les congés** : possibilité d'imposer la prise de congés, report des congés en cas de période de suspension du contrat de travail (activité partielle, maladie ou AT/MP), congés pour événements familiaux, congés sans solde et sabbatique....

Pour permettre une réponse la plus rapide possible aux adhérents et compte tenu de la technicité des questions liée à une législation sociale toujours plus complexe, la DAS procède à une veille juridique quotidienne et y consacre un temps de lecture estimé à environ une heure par jour.

Par ailleurs, les juristes de la DAS ont suivi des formations régulières en 2025, dont notamment :

- les journées d'information et webinaires portant sur la législation du travail et la protection sociale organisés par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ;
- les webinaires « du social », tous les deux mois, animés par les équipes de la Direction Relations du Travail et Protection sociale de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) ;
- des formations à distance animées par le service juridique de la CG SCOP, intitulées « ENG et participation » « Formation statut du dirigeant de scop » ; "Droit des sociétés, gouvernance et AG",
- une formation paie, par les Editions DALLOZ, par Athia Sall en décembre 2025.

Les réponses apportées aux questions ont été faites presque exclusivement par téléphone et par courriel cette année.



## Diffusion de bulletin d'information aux coopératives de la construction

En 2025, **44 Infos Social** et **17 Infos Prévention** ont été diffusées tout au long de l'année.

En 2025, les Infos Social ont principalement porté sur des sujets récurrents comme les salaires minima des cadres (Bâtiment et Travaux Publics), les frais professionnels et avantages en nature, les cotisations sociales, la rémunération des apprentis, la saisie des rémunérations, la publication de l'index égalité ou l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH).



Ont également été évoqués cette année les sujets suivants en lien avec l'actualité sociale :



- l'emploi des seniors ;
- les nouvelles modalités d'acquisition de droits à congé payé en cas d'arrêt maladie et les évolutions de jurisprudence afférentes ;
- la réforme de l'entretien professionnel devenu « entretien de parcours professionnel » ;
- l'avantage en nature véhicule ;
- l'activité partielle longue durée rebond (APLD-R) ;
- la fin du suivi médical individuel renforcé pour les travailleurs bénéficiant d'autorisations de conduite et d'habilitations électriques ;
- la réforme du calcul des allègements de cotisations patronales ;
- l'évolution du dispositif de retraite progressive.

Les Infos Prévention, traitant de la prévention de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des salariés au travail, ont porté notamment sur le Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPU), ainsi que sur toutes les subventions disponibles dans le Bâtiment et dans les Travaux publics (subventions prévention TPE et CNO) afin de permettre aux adhérents de mobiliser le versement d'aides financières pour des investissements en matière de prévention-sécurité. Comme chaque année, notre Fédération a relayé les campagnes de prévention de l'organisme de prévention du BTP (OPPBTB) (enquête OPPBTB heurts engins piétons, risques chimiques, Carto silice...). Il a également été communiqué sur les règles de prévention en cas de travail par grand froid et par fortes chaleurs. Enfin des infos ont été consacrées cette année au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

## Espace adhérent du site de la Fédération SCOP BTP



### Boîte à outils

Régulièrement, tout au long de l'année, la DAS, en lien avec les Secrétaires Généraux, met à jour les valeurs des salaires minima Bâtiment et Travaux Publics dans les régions ainsi que les indemnités de petits déplacements (IPD). Ces données sont accessibles à partir de la rubrique « Boîte à outils » de notre site internet.



### Page web "je recrute un(e) apprenti(e)"

Accessible à partir de l'espace adhérent, cet outil permet de bénéficier de toutes les informations utiles de la conclusion à la rupture du contrat d'apprentissage et d'avoir accès à des modèles de contrat d'apprentissage adaptés au secteur de la construction et divers outils. Cette page Web a dû être mise à jour à plusieurs reprises en 2025 (notamment lors de la revalorisation du SMIC, modification des aides à l'embauche, etc..).

## Interventions collectives

Le webinaire relatif aux petits et grands déplacements dans les travaux publics qui avait été organisé le 26 novembre 2024 ayant suscité de l'intérêt auprès de nos adhérents, un webinaire portant sur le même sujet a été proposé aux SCOP du bâtiment le 26 juin 2025. Une quarantaine de SCOP réparties sur l'ensemble du territoire y ont participé.

La DAS a également participé à une réunion de service de l'Union Régionale des SCOP de la région PACAC le 5 septembre 2025 afin de présenter la direction et ses missions. A cette occasion, elle a répondu aux questionnements des délégués de suivi de la région.

## Suivi des adhésions des nouvelles coopératives de la construction

La DAS a la charge de suivre le processus d'adhésion des nouvelles coopératives en lien avec les secrétaires généraux des fédérations régionales et la Caisse CIBTP des congés payés des coopératives. Il a également été confié à la DAS la mise en œuvre de la convention conclue avec la FFB, ce qui inclut l'enregistrement des bulletins de double adhésion ainsi que leur transmission à notre Caisse des congés payés, en lien avec la FFB.

## Vie sociale et professionnelle

La politique sociale et professionnelle est l'une des missions essentielles de la Fédération des SCOP du BTP puisqu'elle lui permet de défendre le point de vue des coopératives du BTP sur tous les sujets qui les concernent et de défendre leurs intérêts dans les organismes paritaires ou non de la branche professionnelle.

### Vie sociale dans le Bâtiment

En 2025, le **dialogue social** est resté paralysé dans le secteur du Bâtiment.

Seuls ont été conclus les accords suivants, signés par notre Fédération:

- les journées l'accord relatif aux appointements mensuels des Ingénieurs Assimilés Cadres du Bâtiment, applicable au 1er février 2025 (avenant n° 77 du 16 janvier 2025 à la convention collective nationale du 30 avril 1951) ;
- comme chaque année, les accords relatifs au régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO) ainsi que ceux relatifs à BTP-PREVOYANCE :- comme chaque année, les accords relatifs au régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO) ainsi que ceux relatifs à BTP-PREVOYANCE :
  - avenant n°67 à l'accord collectif national du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics conclu le 18/06/2025 (revalorisation du salaire de référence),
  - avenants n°39 du 18/06/2025 et n°40 du 17/12/2025 à l'accord collectif du 1er décembre 2001 fondant BTP-PREVOYANCE.

Quoiqu'il en soit, l'adhésion de notre Fédération à la FFB permet une meilleure implication de la DAS dans la vie sociale et professionnelle de la



Branche du Bâtiment en l'associant aux diverses instances et réunions de la FFB :

- Participation aux réunions de la Commission nationale Salaires et Conventions, en présence d'Erik Dangremont, premier vice-président puis président de la Fédération nationale (26/03, 9/07 et 9/10) ;
- Participation aux réunions de la Commission des Chefs de File Prévention – santé sécurité (18/04 et 02/10).

## Vie sociale dans les Travaux Publics

Dans le secteur des travaux publics, si notre Fédération n'est pas un membre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) mise en place par accord du 23 mai 2018 et exclusivement composée des organisations représentatives dans la branche, notre direction participe aux instances suivantes de la FNTF :



- **Participation aux réunions de la Commission Sociale** (14/01 et 23/09)
- **Participation à la réunion des correspondants des fédérations régionales et des syndicats de spécialités chargés de la prévention en santé et sécurité** (24/09)
- **Participation de la DAS à la vie professionnelle du secteur BTP (et du mouvement coopératif)**

## Participation au fonctionnement des organismes du BTP

La DAS participe activement aux réunions organisées par **CIBTP France** :



- Pôle Compétences Affaires Juridiques, devenu « Comité juridique » (2 réunions en 2025 : 12/03 et 27/11) ;
- Pôle Compétence carte BTP, devenu « Comité carte BTP » concernant le déploiement de la carte BTP, qui s'est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le 1er octobre 2017 (2 réunions : 23/04 et 20/11).

La DAS a également été conviée à participer à la Convention européenne des caisses de congés du BTP, qui s'est tenue le 3 juin 2025.

Dans le cadre de la participation de notre Fédération au fonctionnement de **PRO BTP**, la directrice des affaires sociales, Emilie Auger Martin, a participé aux instances suivantes :



- Séminaire de l'association sommitale (2 Journées) ;
- Journée des grands comptes (7/10) ;
- Comex de de fondation BTP (3 réunions) ;
- Conseil d'administration de BTP Prévoyance (5 réunions) ;
- Commissions par santé et prévoyance de BTP Prévoyance et Observatoire de santé (4 journées) ;
- Section Professionnelle PRO BTP Retraite AGIRC/ARRCO : Comité Paritaire Professionnel et Commission d'Action Sociale (4 journées) ;

- Conseil d'administration de PRO BTP Association de Moyens (4 réunions) ;
- Assemblées générales de GIE moyens alliance professionnelle, BTP vacances et association BTP résidences médico-sociales (3 réunions).

Il convient de souligner que l'exercice de mandats d'administrateur implique pour ses titulaires de se former régulièrement afin d'accéder à la connaissance des textes applicables en perpétuelle évolution. En 2025, des formations ont été suivies par Emilie Auger Martin sur les thèmes suivants :

- « pratiques commerciales : les règles essentielles à connaître par tout administrateur » (centre technique des institutions de prévoyance - CTIP, le 8/04) ;
- « Gestion comptable et financière du régime » (Fédération Agirc-Arrco, 28/05).

La DAS a poursuivi en 2025 son partenariat avec l'**OPPBTP**. Outre sa participation aux séminaires des mandataires (30/01), elle a régulièrement relayé, dans le cadre de ses Infos Prévention-Sécurité les campagnes, guides et outils de cet organisme de prévention du BTP.

La DAS a assisté également aux conférences de presse organisées par l'OPPBTP (risques chimiques dans les locaux de l'OPPBTP, Heurts engins-pitons sur le stand de la FNTP au salon des Maires de France). Enfin, Sandrine Laurence a participé aux réunions du comité de suivi de la convention OPPBTP Fédération SCOP BTP (30/06, 16/09, 21/10).

La DAS a également participé aux réunions du Groupe Miroir Amiante (GMA) organisées les 04/11 et 17/12/2025).

En matière de prévention santé sécurité, la DAS occupe également un mandat à la **CNAM** depuis 2020, en qualité de représentant FFB au Comité Technique National Bâtiment -Travaux Publics (« CTNB »), impliquant sa participation à deux réunions annuelles.

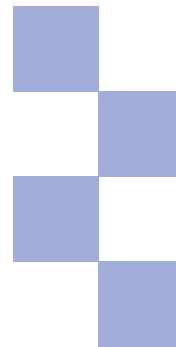
## Participation aux travaux de la CGSCOP

Dans la continuité de la réunion initiée par la DAS le 16 octobre 2024 avec l'équipe des juristes de la CG SCOP afin de relancer le groupe de travail consacré au statut social de « dirigeant de SCOP », la DAS a participé aux deux réunions du groupe de travail confédéral en fin d'année 2025 (les 24/10 et 18/12). La réflexion se poursuit en 2026.

## Vie de la Fédération SCOP BTP

La DAS a été amenée à participer ponctuellement à des groupes de travail internes afin d'apporter son expertise aux mandataires et président(e)s de région. Notre direction est également régulièrement sollicitée concernant les contrats de travail des permanents en région et au national.

Enfin, Emilie Auger Martin représente la Fédération au conseil syndical de la copropriété où se trouve le siège de la Fédération nationale. A ce titre, en sus de la gestion des échanges quotidiens avec le syndic et les membres du conseil syndical par mail, elle participe à l'assemblée générale annuelle et aux réunions périodiques du conseil syndical avec le nouveau syndic pour le suivi des dossiers en cours.



**OPPBTP**





Direction  
de la Communication  
et de la Formation

## La vie sociale et professionnelle du service DCF : un engagement au service du réseau coopératif

La Direction de la Communication et de la Formation (DCF) de la Fédération SCOP BTP œuvre à renforcer la visibilité du modèle coopératif et à accompagner les SCOP du BTP à travers des outils, contenus et événements structurants. L'année 2025 a été particulièrement riche en activités pour le service Communication : refonte du site internet, enrichissement des espaces numériques, modernisation de la revue fédérale SCOP BTP - Le Mag, ancrage dans la presse ciblée, diffusion régulière de newsletters et production de contenus social media pour diffusion sur YouTube et LinkedIn : autant d'actions portées pour informer, valoriser, fédérer et porter la voix des SCOP du BTP en affirmant l'identité coopérative comme levier d'attractivité, de performance et d'innovation durable dans le secteur de la construction.

### Chiffres clés moyens en 2025

Thématiques	Nb d'infos diffusées
Économie	23
Emploi	12
Formation	1
Marchés	1
Mutualisation	44
Prévention	17
RSE	8
SCOP BTP	7
Social	44
<b>TOTAL newsletters 2025</b>	<b>157</b>

### Numérique

La Fédération SCOP BTP enrichie régulièrement ses espaces numériques dédiés pour mieux informer ses adhérents et l'ensemble de l'écosystème BTP. L'objectif : valoriser les spécificités et performances du modèle coopératif à travers des contenus pratiques, actualisés et accessibles à tous.



Des ressources concrètes, au service de la coopération et de la performance durable dans le secteur à retrouver ici :



## Refonte du site internet de la Fédération SCOP BTP

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renforcement de la lisibilité de son action, la Fédération SCOP BTP a procédé, en 2025, à une refonte complète de son site internet. Ce nouvel outil propose une navigation optimisée, une meilleure accessibilité sur mobile, des contenus enrichis et un accès facilité à l'information régionale grâce à un filtre territorial. Il vise à mieux accompagner les entreprises adhérentes et à valoriser l'actualité du réseau coopératif du BTP.



## Publication dans des magazines

### → La revue interne *Chantiers coopératifs* devient *SCOP BTP – Le Mag*

Depuis 1946, la Fédération SCOP BTP édite une revue trimestrielle emblématique qui met en lumière les dynamiques coopératives du secteur. Diffusée à plus de 2 000 exemplaires papier à chaque numéro, elle est également relayée en version numérique auprès des SCOP BTP adhérentes et de nombreux partenaires institutionnels et régionaux. En septembre 2025, cette publication historique évolue et adopte un nouveau nom : SCOP BTP Le Mag, tout en conservant sa baseline fondatrice : « La revue des chantiers coopératifs ». Une nouvelle identité pour affirmer sa modernité, tout en restant fidèle à ses racines : valoriser les savoir-faire, les innovations et les engagements des coopératives du BTP, au service d'un modèle d'entreprise performant, durable et humain.



### → Revue *Participer* (CG SCOP)

Participer est le magazine de la Confédération générale des SCOP (CGSCOP), dans lequel la Fédération SCOP BTP est mise en avant dans chacun de ses numéros quadrimestriels pour valoriser les initiatives, événements et actions régionales et nationales.



### → Revue *Bâtimentiers* (FFB)

Bâtimentiers est le magazine de la FFB dédié aux métiers du bâtiment. Dans ce quadriannuel, publié à 58K exemplaires, la Fédération SCOP BTP valorise depuis 2024 les sujets SCOP sur les volets savoir-faire SCOP, RSE, innovation sociale, chantiers exceptionnels.



## **Newsletters : une information régulière et ciblée pour les adhérents**

Cette communication régulière permet de relayer des informations clés aux adhérents, à travers différentes catégories : *Infos Économie, Emploi, Marché, Mutualisation, Prévention, Réseau, Formation, SCOP BTP, Social, Technique et RSE*. Un dispositif précieux pour suivre l'actualité du secteur, décrypter les évolutions réglementaires et valoriser les initiatives coopératives sur l'ensemble du territoire.

## **Production de portraits vidéos et immersions dans les SCOP BTP**

La Fédération SCOP BTP développe des Web TV, reportages immersifs tournés au sein des SCOP adhérentes. Ce format vidéo permet de valoriser les savoir-faire du réseau, les témoignages de dirigeants et de salariés, et de mettre en lumière la diversité des métiers et des engagements coopératifs dans le secteur du BTP.



## **Temps forts 2025**

### → Prix Moniteur de la Construction

Les PME du BTP se réunissent à chaque fin d'année à Paris pour le Prix Moniteur de la construction (PMC) qui récompense les entreprises performantes sur le plan économique qui se distinguent par leur engagement en termes de sécurité, de formation, de bien-être des salariés et de réduction de leur impact environnemental. En 2025, les entreprises lauréates ont été primées par la rédaction du Moniteur et par BTP Banque, CCCA-BTP, CONSTRUCTYS, Ellisphere, KPMG, OPPBTP, QUALIBAT, SMABTP, et la Fédération SCOP BTP en qualité de parrains de cette édition 2025. Deux SCOP ont été récompensées cette année : COPRECS, Lauréate Équipements Techniques pour la région Est et la SCOP Les Bâtisseurs Challandais, Lauréate Gros Œuvre pour la région Ouest.



## Formation Professionnelle



## Formation initiale



La Fédération SCOP BTP a activement participé aux conseils d'administration du CCCA-BTP ainsi qu'aux Groupes de Travail Paritaires (GTP) suivants : Appel à projets, Communication et Plan stratégique. Pour rappel, le CCCA-BTP est une association à gouvernance paritaire dont l'objectif est de soutenir les expérimentations et les projets innovants, de concevoir des ressources pédagogiques adaptées à l'évolution des compétences des apprentis, et de répondre aux besoins des entreprises. Cette association se distingue par sa capacité à intégrer de nouvelles formes d'apprentissage, telles que la réalité virtuelle et augmentée, la formation à distance, ou encore l'hybridation des compétences.

Depuis 2022, la Fédération SCOP BTP a conclu une convention avec le CCCA-BTP visant à :

- Réaliser des études prospectives sur les enjeux de l'apprentissage et l'évolution des attentes de la jeune génération, notamment en introduisant la gouvernance participative, la répartition équitable des profits, la féminisation des métiers, la responsabilité sociétale, l'innovation et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre sous forme coopérative ;
- Informer et sensibiliser les entreprises coopératives du BTP sur ces évolutions, tout en promouvant de nouvelles modalités d'accompagnement, et en mettant l'accent sur des valeurs telles que la gouvernance participative, la responsabilité sociétale, et l'esprit d'entreprendre coopératif ;
- Promouvoir les métiers et formations du BTP en valorisant l'excellence de l'apprentissage et en mettant en lumière les carrières dans les entreprises coopératives du secteur ;
- Accompagner les entreprises coopératives du BTP dans le recrutement et la formation des apprentis, en optimisant leur accueil au sein de ces structures ;
- Soutenir la Fédération SCOP BTP dans la production et le déploiement de certifications professionnelles, ainsi que dans la création de parcours de formation adaptés, dans le cadre des missions confiées par l'Etat au CCCA-BTP.



Dans ce cadre, un nouveau baromètre de l'apprentissage en SCOP BTP est paru. Pour analyser plus finement l'accompagnement des SCOP BTP dans l'intégration de leurs apprentis, un livre blanc est en préparation et sortira en 2026.

## Semaine de l'Entreprise Coopérative BTP : promotion du modèle et mobilisation nationale

La Fédération SCOP BTP s'est également fortement mobilisée dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'Entreprise Coopérative BTP, organisée en partenariat avec le CCCA-BTP. Cette initiative vise à promouvoir le modèle coopératif auprès des apprentis en formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics, en cohérence avec les enjeux de transmission et de renouvellement générationnel du secteur.

L'édition 2025 a confirmé la montée en puissance du dispositif, avec 66 événements organisés sur l'ensemble du territoire, mobilisant 36 organismes de formation et plus de 1 300 jeunes du BP au BTS. Les actions ont combiné présentations du modèle coopératif, visites d'entreprises et interventions sur chantiers, permettant une approche concrète et professionnalisante.

Un dispositif de communication national et régional a accompagné l'opération, incluant relations presse, diffusion d'outils dédiés auprès de 615 établissements de formation et campagne digitale générant près de 7 000 vues et 851 interactions sur les réseaux sociaux.

Au-delà des indicateurs, cette édition confirme l'intérêt croissant des jeunes pour l'entrepreneuriat coopératif et positionne la Fédération comme acteur structurant de la promotion du modèle SCOP dans le secteur du BTP.



## Formation continue

La Fédération SCOP BTP a également pris part aux Conseils d'administration de l'OPCO Constructyts et à plusieurs travaux, notamment au sein de la commission "Études et recherches" et de l'Observatoire des métiers du BTP. En 2025, plusieurs études importantes ont été publiées, dont :

- Étude sur l'évolution des fonctions d'encadrement de chantier et d'atelier
- Étude sur les difficultés de recrutement des entreprises du BTP en région Grand Est en lien avec sa position géographique frontalière
- Étude sur les transitions professionnelles vers les métiers du BTP



## Politique des Branches BTP sur la Formation Professionnelle

Tout au long de l'année 2025, la Fédération SCOP BTP a joué un rôle clé dans les six réunions des Commissions Paritaires Nationales Emploi-Formation (CPNE) conjointes des branches Bâtiment et Travaux Publics, ainsi qu'au sein du groupe de travail « Certification ». Sa mission consistait notamment à :

- Étudier l'opportunité de créer de nouveaux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), gérer leur suivi et leur évolution, participer aux jurys et délivrer les diplômes ;
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ;
- S'assurer du bon fonctionnement des outils paritaires et diligenter des études prospectives sur l'emploi et les compétences.

Les CPNE ont pour objectif de garantir la bonne adéquation entre les besoins des entreprises, les réalités économiques du terrain, les attentes des pouvoirs publics et les stratégies mises en œuvre au sein des outils paritaires liés à la formation professionnelle.



Délégation  
Générale

## **Une année de structuration et de clarification**

L'année 2025 s'inscrit comme une étape de structuration et de clarification pour la Fédération SCOP BTP. Dans un environnement institutionnel en évolution et à l'approche d'échéances majeures, la priorité a été donnée à la consolidation de notre organisation, à la préparation du Congrès et au renforcement de notre capacité de pilotage national.

L'objectif a été de sécuriser les fondations internes tout en préparant les conditions d'un nouveau cycle de développement et en renforçant la capacité d'influence de la Fédération au sein du secteur et du mouvement coopératif.

## **Vie institutionnelle et organisation interne**

L'année 2025 a été marquée par une activité institutionnelle soutenue, avec la tenue de trois Bureaux et six Conseils d'administration – dont un conseil exceptionnel – ainsi que trois réunions de coordination nationales. Ces instances ont permis d'assurer la continuité des orientations stratégiques et d'accompagner les évolutions du mouvement coopératif dans le BTP.

L'organisation interne de l'équipe nationale a également connu plusieurs évolutions. Dominique ATLAN a rejoint la Fédération en qualité de chargé de mission mutualisation, en remplacement de Jean-Marie KERHERNO.

Dans le même temps, un travail de consolidation de l'organisation a été engagé afin d'adapter la répartition des missions à la montée en charge des projets fédéraux, notamment dans la perspective du Congrès. Emilie AUGER-MARTIN, déjà directrice des affaires sociales, a été promue Responsable des Ressources humaines afin de structurer davantage la fonction RH et de sécuriser la gestion des compétences.

L'activité de Sandrine LAURENCE s'est élargie avec la reprise de l'animation de la politique prévention de la Fédération.

Une attention particulière a été portée au développement des compétences : l'ensemble des salariés a été encouragé à se positionner sur des formations en lien avec leur environnement professionnel, et sept collaborateurs en ont bénéficié.

Cette consolidation organisationnelle constitue un levier essentiel pour garantir la continuité de l'action fédérale et soutenir les ambitions de développement fixées pour la prochaine mandature.

## **Renforcement du pilotage national et harmonisation des pratiques**

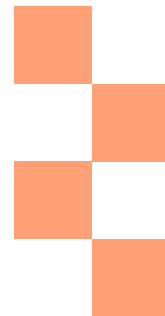
L'année 2025 a également été consacrée à un travail de fond sur l'harmonisation et la lisibilité du fonctionnement fédéral. Un travail structurant a été mené afin d'élaborer un corpus de règles de fonctionnement adossé aux statuts de la Fédération et validé par les membres du Conseil d'administration. Ce document vise à sécuriser les pratiques internes et à renforcer la transparence du fonctionnement fédéral.

Par ailleurs, la consolidation des comptes combinés, la clarification de la structuration des budgets régionaux et l'amélioration du dialogue national-régional ont constitué des chantiers prioritaires.

L'objectif poursuivi est double :

- Garantir la transparence des pratiques et l'équité entre territoires ;
- Renforcer la capacité de projection et de développement de la Fédération.

Ce travail méthodique participe à la professionnalisation progressive du pilotage national et à la sécurisation des équilibres financiers à moyen terme.



## Organisation du Congrès 2025

Une commission Congrès dédiée, composée de six administrateurs, a été constituée afin d'élaborer les travaux soumis au Conseil d'administration.

Ses travaux ont permis :

- la rédaction d'un texte d'orientation fixant les priorités politiques de la prochaine mandature, adossé à des ambitions chiffrées ;
- la préparation d'une révision statutaire visant à adapter la gouvernance aux enjeux actuels ;
- la construction d'un programme structuré articulant séquences statutaires, débats stratégiques et temps fédérateurs.

Avec l'aval du Conseil d'administration, ces éléments ont été présentés dans les huit assemblées générales régionales, permettant un échange approfondi avec les élus territoriaux. Après intégration des contributions remontées, les documents ont été validés par le Conseil d'administration de septembre puis soumis au vote du Congrès.

Ce rendez-vous a ainsi été conçu non comme un simple temps statutaire, mais comme un moment de clarification stratégique et de projection collective pour la Fédération SCOP BTP.

## La Fédération et ses partenaires institutionnels

Tout au long de l'année 2025, la Fédération SCOP BTP a poursuivi son engagement actif au sein des principales instances professionnelles du secteur et du mouvement coopératif.

Dans le cadre de ses missions de représentation, elle a porté les intérêts de ses adhérents auprès notamment :

- des réseaux départementaux et régionaux de la FFB ainsi que des syndicats de spécialités et unions de métiers ;
- des coordinations régionales et nationales de la FNTP ;
- de la Direction nationale et de la Convention nationale de la CGSCOP ;
- de l'association sommitale du groupe PRO BTP ;
- du comité de suivi du partenariat avec l'OPPBTB ;
- du groupe SMA ;
- des CIBTP.



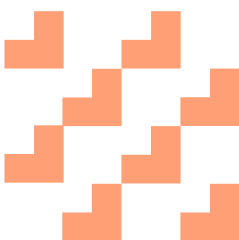
Cette présence régulière dans les instances sectorielles contribue à affirmer le positionnement de la Fédération comme acteur structurant du secteur et interlocuteur reconnu au sein du mouvement coopératif.

## Perspectives

Les travaux engagés en 2025 constituent les fondations d'une nouvelle phase de développement pour la Fédération SCOP BTP.

La mise en œuvre des orientations adoptées lors du Congrès, la poursuite du renforcement du pilotage national et la consolidation de nos partenariats devront permettre d'accroître notre impact au service des coopératives du secteur.

La Fédération dispose aujourd'hui d'une organisation stabilisée et d'un cap stratégique clarifié. L'enjeu des prochaines années sera de traduire ces orientations en résultats mesurables, au bénéfice de nos adhérents et du développement du modèle coopératif dans le BTP.





Développement  
de la mutualisation

► En 2025, la Fédération SCOP BTP poursuit le développement de la mutualisation au service de ses adhérents, en ciblant prioritairement les achats stratégiques liés aux métiers du BTP.

*Cette démarche vise à permettre à toutes les SCOP, indépendamment de leur taille ou de leur chiffre d'affaires, de bénéficier de conditions négociées, tout en contribuant à la création de valeur collective et durable, dans un contexte économique et sectoriel toujours contraint.*

## Accord-cadres et partenaires

- 32 partenaires actifs au 31 décembre 2025, confirmant la consolidation et l'attractivité du dispositif de mutualisation.
- Plusieurs accords-cadres en cours de négociation, portant notamment sur : les véhicules, la location courte et longue durée, la veille réglementaire, les matériaux, les fournitures industrielles, le câble, la distribution électrique, la plomberie
- De nouveaux accords déployés en 2025 dont :
  - Toyota GCA : première concession Toyota en France intégrée au dispositif de mutualisation, renforçant l'offre véhicules,
  - Sixt : loueur de véhicules courte durée, venant compléter l'offre mobilité à destination des adhérents,
  - MBD : spécialiste des cadeaux et objets publicitaires, élargissant l'offre mutualisée sur les supports de communication.

## Activités notables en 2025

Les actions menées en 2025 se sont structurées autour de trois axes majeurs :

### 1. Renouvellement et optimisation des accords existants

- Suivi des volumes d'achats réalisés,
- Analyse du nombre d'adhérents utilisateurs,
- Ajustement des conditions commerciales dans une logique d'amélioration continue.

### 2. Déploiement de nouveaux accords-cadres nationaux

- Identification de partenaires stratégiques, dans les achats métiers et achats généraux
- Négociations avec les directions nationales,
- Finalisation juridique et opérationnelle des accords.

### 3. Communication et valorisation des offres

- Mise à jour continue des pages dédiées sur le site de la Fédération,
- Accès public aux offres et accès réservé aux conditions négociées,
- Diffusion régulière d'informations « Info Mutualisation » auprès des adhérents.
- Diffusion de posts via les réseaux professionnels (Linkedin)

## Méthodologie de la mission

La mission « développement / mutualisation » s'articule autour des actions suivantes :

- Réunions de cadrage,
- Recueil et analyse des besoins des SCOP,
- Négociation des accords-cadres,
- Suivi des accords, ajustement des conditions, traitement des écarts et renégociation.
- Veille active sur l'offre globale

## Résultats chiffrés marquants (extraits 2025 - CA)

- Berner : 179 adhérents ont passé des commandes pour 876 K€ de CA, 23 d'entre eux vont bénéficier d'une BFA de 3% et 28 d'une BFA de 2% pour un montant global de 18960 €
- Frans Bonhomme : 151 adhérents ont passé des commandes générant 1723 K€ de CA. 20 d'entre eux vont toucher une BFA totale de 6733 €. (perte du contrat en 2026 suite au rachat par le groupe Chaussou)
- Bruneau : le nombre d'utilisateurs est passé de 104 à 120 et a généré un CA de 158 K€.

Le chiffre d'affaires achats généré, base de discussion et de négociation, toutes SCOP confondues et géré par la Fédération, dépasse les 4 000 000 € en 2025, avec un objectif fixé à plus de 10% en 2026, traduisant la volonté de poursuivre et d'amplifier la dynamique de mutualisation.

## Points clés à retenir

- La mutualisation constitue un levier économique structurant pour les adhérents, malgré une mise en œuvre parfois plus complexe dans un contexte économique et sectoriel toujours contraint.
- Le dispositif gagne en maturité, en lisibilité et en attractivité.
- L'augmentation du nombre de partenaires renforce la diversité et la pertinence de l'offre mutualisée et permet d'être toujours en veille sur le renouvellement de nouveaux partenariats vs la perte de partenaires.
- La démarche à moyen terme s'inscrit pleinement dans une logique de performance collective, durable et solidaire, au service du développement des adhérents.

**tembo  
tool**

Acces 

Batiprix 

**LE MONITEUR**  
DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

**BERNER**

 **Bruneau**

 **DEKRA**

  
SOLUTIONS DE GESTION

**ecf**  
PRO



 **FRANS BONHOMME**

**HILTI**

  
K-Ryole

**Kheox**

**Norauto**

**novarc**

**nüag**

 **procablec**

 **RENAULT  
TRUCKS**

**SALTI**  
Loueur au service des Hommes

 **SCOP'IT**

 **SUIVI DE FLOTTE.NET**

**TEKSAT**  
CONNECTED FLEET

  
TENJU

 **Tennaxia**

**wex**

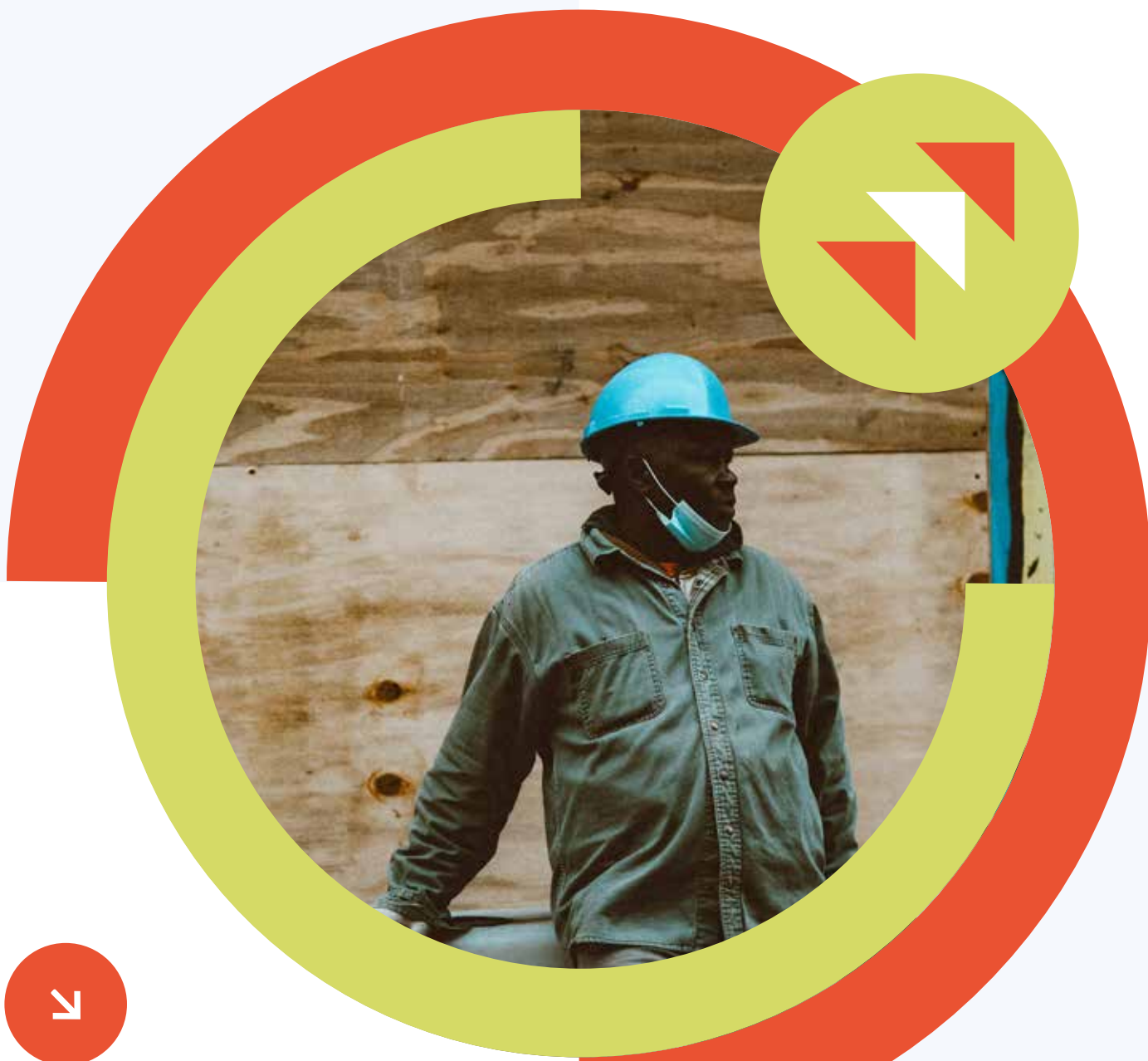
 **kibati**

**mbd**  
objet pub

**SIXT**

  
R3  
GROUP

  
**TOYOTA**



Accompagnement au  
développement des CAE



## *La Fédération s'engage de manière pérenne auprès des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) spécialisées dans les métiers de la conception et de l'artisanat du bâtiment.*

Une CAE est une entreprise coopérative qui propose un cadre juridique, économique, social et humain à tout.e porteur.e de projet souhaitant créer, développer puis stabiliser son activité entrepreneuriale. Après une période de test de viabilité de l'activité (en Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), l'entrepreneur.e signe un contrat « d'entrepreneur.e salarié.e ». Ce statut est propre au modèle d'entreprise partagée que sont les CAE. Ce statut associe les avantages du salariat – comme les protections sociales – aux responsabilités et libertés des chef.fes d'entreprises. Les CAE lèvent les freins à la création et à la pérennisation d'entreprise de par leur accompagnement personnalisé et la force de leur collectif : rupture de l'isolement, échanges de pratiques entre pairs, mutualisation des fonctions supports, ...

La Fédération renouvelle son accompagnement au développement, à la consolidation du fonctionnement des CAE. Elle participe ainsi à accroître la notoriété de ces organisations proposant des solutions d'avenir, sécurisées et innovantes pour les créatrices et créateurs d'entreprises -essentiellement individuelles - du bâtiment. Elle soutient particulièrement les plus petites CAE par la mise à disposition de moyens financiers au collectif des CAE bâtiment, leur facilitant l'accès aux temps collectifs d'échanges et de montée en compétences.

Le poids des CAE continuent de progresser parmi les SCOP du BTP à travers le développement de chacune d'entre elle, et se consolide avec une augmentation des CA moyens et médians par CAE (pour atteindre respectivement 3,5M€ et 2,2M€).

En 2025, les 19 CAE bâtiment répondant à l'enquête génèrent environ 68M€ de chiffre d'affaires. Elles regroupent environ 1650 entrepreneur.es et salarié.es des équipes d'appui, dont près de 21% sont des femmes. Les CAE s'engagent pleinement dans la transmission des savoir-faire, avec 42 apprenti.es en contrat. Enfin, 1155 associé.es participent à la vie démocratique de ces coopératives d'activités et d'emplois.

### **Cette mission à pour objectif de :**

- Accompagner le développement et la sécurisation des CAE
- Accompagner les nouvelles créations
- Mettre en place une communication et un lobbying pour promouvoir les CAE Bâtiment et le travail de leurs entrepreneur.es
- Organiser des rencontres des CAE Bâtiment pour la mise en commun des pratiques, la production de documents socles, les études et résolutions de problèmes rencontrés, la rencontre de partenaires nationaux, etc.

Cette mission se fait en coordination étroite avec la Fédération des CAE.

Il est ainsi possible d'aborder et de traiter collectivement toutes les spécificités liées aux métiers du bâtiment qui rendent nos CAE à la fois originales, très professionnelles et spécialisées.

## En 2025

3 rencontres annuelles des équipes d'appui et membres de la gouvernance des CAE Bâtiment ont eu lieu, renforçant ainsi la prise de conscience des enjeux coopératifs à l'échelle aussi bien locale que nationale. Chacune a été l'occasion de traiter une thématique spécifique en plus des habituels retours d'expériences, co-apprentissage et élaboration de projets collectifs.

La rencontre de Strasbourg a permis de partager et faire avancer des projets structurants intra et inter-CAE du bâtiment.

Celle de Felletin, était tournée vers les positions prises par le collectif des CAE bâtiment auprès des partenaires et a fait le bilan des vidéos « être femmes et bâtir ».

La rencontre de Toulouse a fait la part belle aux sujets liés aux spécificités de la gestion, la comptabilité et les enjeux sociaux structurants au sein des coopératives d'activités et d'emploi.

Enfin, ces rencontres sont aussi celles des dirigeants et dirigeantes des CAE. Elles sont une véritable opportunité pour prendre du recul sur leurs rôles et positionnement, les aidant et les confortant dans leurs prises de décisions, limitant d'autant les situations et sentiments de stress et de solitude des dirigeants et dirigeantes d'entreprises.

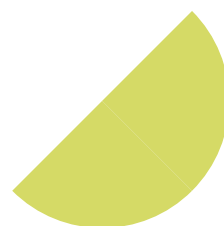
Le travail engagé au nom du collectif des CAE Bâtiment dans le cadre de l'appel à projets Coop'Réno de l'ADEME, par les CAE Coop&Bat et Cabestan, s'est poursuivi. Cette démarche vise à structurer et à partager les pratiques et retours d'expérience liés à l'accompagnement à l'auto-réhabilitation (ARA) des particuliers par des professionnelles exerçant au sein des CAE du bâtiment. En complément, un projet porté par la CAE bretonne Penn'Ar Bat, consacré aux enjeux juridiques et assurantiels, a été retenu lors de l'exercice précédent. Le projet d'un consortium incluant la CAE strasbourgeoise Coobatir, visant à déployer l'ARA sur le territoire de la communauté européenne d'Alsace, vient également renforcer cette dynamique collective.

2 réunions d'information collective à destination des partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprises (France Travail, Chambres consulaires, FFB, CAPEB, ...) ont eu lieu et touché plus de 40 structures dans toute la France

→ Tout au long de l'année, échange de pratiques et projets entre CAE :

- Engagement dans le projet FIDEO incluant la mutualisation d'un organisme de formation
- Accompagnement des porteuses de projet « Mon accompagnateur Rénov » en CAE
- Émergence de 3 projets de CAE de production architecturale, dont la CAE HÊTRES qui a été créée l'an dernier
- Développement à l'échelle nationale du fond de dotation « travaux suspendus »
- Poursuite du groupe de travail sur le réemploi des matériaux du bâtiment
- Émergence d'un plan d'actions stratégiques pour l'avenir du collectif des CAE Bâtiment

En 2026, trois nouveaux rassemblements auront lieu, accueillis par les CAE, afin de prolonger les travaux et réflexions communes..





Accompagnement  
RSE

## 10 ans du label RSE SCOP BTP

*Une décennie d'engagement collectif*

Lancée en 2015, la démarche RSE SCOP BTP est née d'un travail collaboratif entre la Fédération et ses adhérents, en partenariat avec AFNOR Certification. Pensée par des SCOP et pour des SCOP, elle a permis de créer le premier label RSE sectoriel de la branche BTP, reconnu par la Plateforme RSE (avis sur les labels sectoriels - 2021).

Notre objectif demeure inchangé : faire de la responsabilité sociétale non pas une contrainte, mais un levier de performance durable.



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale engagée RSE



## Congrès 2025 – Fédération SCOP BTP 10 ans du label « RSE SCOP BTP »

Dix ans après son lancement :

- Près de 3 000 salariés sont couverts par une labellisation « RSE SCOP BTP »
- Près de 5 000 salariés sont engagés dans une démarche RSE

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est aujourd'hui un axe structurant de la stratégie et un levier de performance globale et d'attractivité.

## Comité de labellisation 2025

*Une instance indépendante et représentative.*

Le 24 avril 2025 s'est tenu le 8<sup>ème</sup> comité de labellisation à Paris, présidé par Fabienne Tiercelin, Directrice des Relations Extérieures et de la Communication et RSE et Déléguée générale de la fondation EXCELLENCE SMA, réunissant des représentants de la branche et des partenaires RSE.



## Les membres du comité de labellisation RSE SCOP BTP



### Quatre coopératives ont rejoint la communauté des SCOP labellisées en 2025 :

- Les Charpentiers de Paris (Ile-de-France Centre Val-de-Loire)
- SOGECO (Ouest)
- Alkar (Nouvelle-Aquitaine)
- CJL Evolution (Ile-de-France Centre Val-de-Loire)

Deux mentions spéciales “gouvernance” ont été décernées, aux SCOP Alkar et CJL, saluant le leadership et l’intégration stratégique de la RSE dans les projets d’entreprise.

### Bonne pratique remarquable en 2025 :

Le projet ambitieux d’Alkar, « agir pour l’autonomie énergétique d’Alkar et du territoire » a particulièrement retenu l’attention du comité : une centrale photovoltaïque de 500 kW, couvrant 40% de ses besoins énergétiques et contribuant à l’autonomie énergétique du Pays-Basque.

Un exemple concret de performance environnementale, économique et territoriale.

## 2025 : premier comité dédié aux renouvellements des labels

Le premier comité dédié aux renouvellements du label s'est tenu en distanciel en avril 2025.

Les SCOP Agrip', Cana-Elec, Couserans Construction et EGA ont vu leur label renouvelé pour trois ans, confirmant la maturité de leurs engagements qui s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue.

A cette occasion, les membres du comité ont désigné quatre pratiques remarquables et inspirantes disponibles sur <https://rse.scopbtp.org/>

### Indicateurs 2025



### Ambition 4 Fédération SCOP BTP : 20% d'adhérents labellisés RSE SCOP BTP

Région	2025
Auvergne-Rhône-Alpes	5,3%
Est	NA
Hauts-de-France	NA
Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire	14,8%
Nouvelle-Aquitaine	5,3%
Occitanie	7,7%
Ouest	1,8%
PACA-Corse	NA
National	4,5%

## Animer et diffuser la RSE

### Les rencontres RSE sur les territoires

Les Clubs RSE régionaux poursuivent leur développement.

Ils permettent :

- des échanges entre pairs,
- un accompagnement collectif,
- le partage de retours d'expérience,
- la structuration de parcours RSE adaptés aux réalités des coopératives.

Ces rencontres constituent des espaces concrets de montée en compétences.

### Un Espace dédié

Le site [rse.scopbtp.org](http://rse.scopbtp.org) valorise une centaine de bonnes pratiques issues des SCOP du BTP et met à disposition de nombreux articles, ressources méthodiques et actualités nationales.

En 2025, l'espace poursuit son développement avec une mise en visibilité renforcée des pratiques remarquables et des actualités régionales. Il contribue à structurer et diffuser la culture RSE au sein du réseau.

### La newsletter – Infos RSE

Les Infos RSE diffusent chaque mois les initiatives portées par les coopératives ainsi que des actualités nationales ou régionales liées aux transitions du secteur.

Elle contribue à valoriser les démarches engagées et à partager des exemples concrets et inspirants pour l'ensemble du réseau.

### Retrouvez nos dernières infos RSE

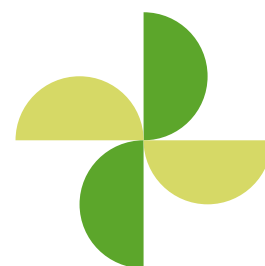


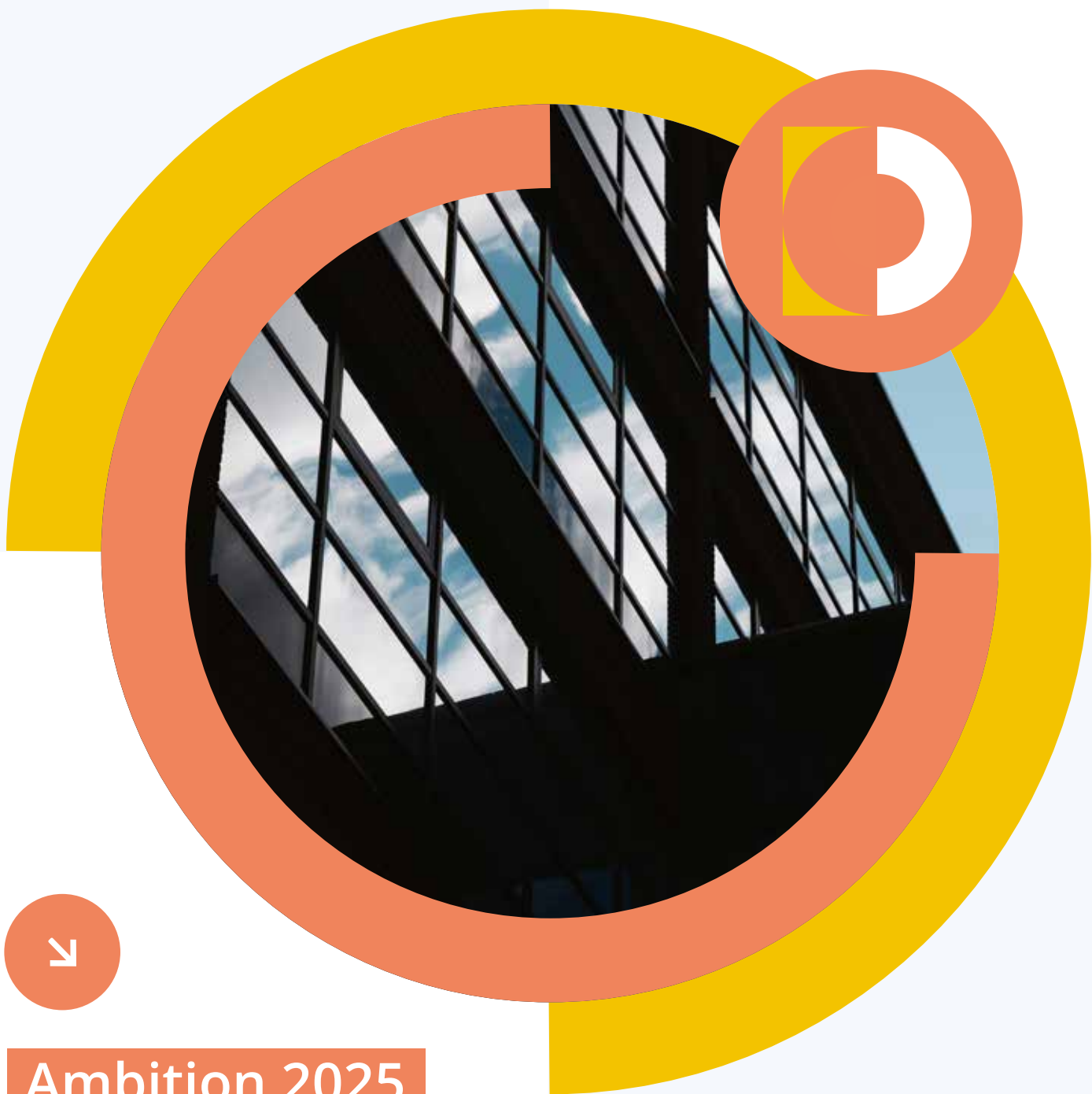
## Cap sur 2029

La nouvelle mandature, présidée par Erik Dangremont, prolonge cette dynamique en affirmant la RSE comme un levier structurant de performance et de développement du réseau. Des ambitions fortes pour 2029 :

- +20 % de salariés engagés dans une démarche RSE
- +40 % de salariés couverts par le label

La Fédération réintègre l'appui RSE dans l'offre de services et renforce son positionnement sur les sujets du développement durable, notamment dans les débats sectoriels.

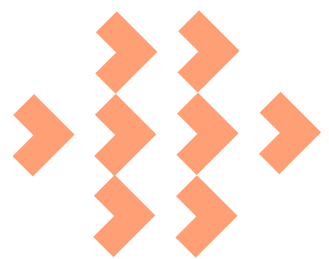




Ambition 2025

actions emblématiques

de développement





## → Ambition 1

### **100% d'adhésions croisées entre la CG SCOP / Fédération SCOP BTP**

#### ● **Auvergne Rhône-Alpes 87%**

La Fédération SCOP BTP - Auvergne-Rhône-Alpes a expérimenté une approche transversale et croisée avec l'Union Régionale des Scop & Scic pour accompagner les projets de création - reprise et transmission, intitulée « Regard BTP sur les projets Scop ».

#### ● **EST 68%**

Le rapprochement avec les Unions Régionales permet une intégration au plus tôt dans le processus de création-transmission-reprise et de fait une meilleure communication qui facilite l'adhésion des nouvelles Scop.

#### ● **Hauts-de-France 99,5%**

La Fédération met en place des actions à destination des acteurs de la branche BTP au cours desquels il est présenté la solution de la transmission d'entreprise aux salariés et la complémentarité de l'Urscoop et de la Fédération dans l'accompagnement. Cette complémentarité est également mise en avant au cours de l'accompagnement des porteurs de projet lors de l'ensemble des phases d'accompagnement, dans l'objectif de ne présenter que l'adhésion croisée à l'issue du processus de transformation. Notre volonté est d'aller encore plus loin est de signer une convention de partenariat clair, simple afin de s'assurer que cette adhésion croisée reste une évidence.

#### ● **Ile-de-France / Centre Val-de-Loire 99,45%**

Lors des rdvs en phase de création et de transmission, les adhésions aux organismes du mouvement sont présentées comme un ensemble indissociable. Les Scop, pour lesquelles il existe une fédération de métier, doivent adhérer à la CG Scop et à leur fédération de métier de rattachement.

Les avantages de l'adhésion croisée telles que bénéficier de financements exclusifs du mouvement, de la garantie Sofiscop et de l'accompagnement des UR est mise systématiquement en avant.

De plus que l'adhésion croisée est un préalable pour participer à la vie de la Fédération Scop BTP comme, par exemple, candidater pour devenir administrateur mais également pour la représenter au sein de des instances de notre écosystème.

● **Nouvelle Aquitaine** **94,43%**

Création de goodies affichant les deux logos (UR et Fédération régionale) et présence de pages consacrées à la Fédération régionale SCOP BTP dans les publications des unions régionales (« Panorama », la « gazette du coopérateur »). Mutualisation d'un poste et de locaux avec les Unions Régionales du territoire. Participation commune à certaines manifestations sur la transmission d'entreprise, la présentation du statut et coorganisation de temps de convivialité à destination de toutes les SCOP

● **Occitanie** **88%**

La 4e édition du Dîner de la Construction coorganisée avec l'URSCOP Occitanie Pyrénées et la Fédération SCOP BTP Occitanie confirme l'ancrage de ce rendez-vous fédérateur entre les SCOP du BTP et les SCOP avec des activités connexes.

Pour la première fois, cet évènement a été décliné en partenariat avec l'URSCOP Occitanie Méditerranée à Gruissan, dans une volonté affirmée de renforcer l'intercoopération entre les SCOP du BTP et celles avec une activité connexe.

Le territoire de l'Occitanie est désormais couvert par une convention de partenariat auprès de chaque URSCOP et la Fédération SCOP BTP Occitanie, confirmant la volonté de collaborer dans les intérêts des SCOP de la filière Construction.

● **Ouest** **75%**

La Fédération Ouest, soucieuse de ses bonnes relations avec l'UR, a élaboré un plan d'adhésion visant à proposer l'adhésion des SCOP du BTP adhérentes à la CGSCOP et non adhérentes à la Fédération. Cette initiative se matérialise par des échanges avec les délégués de l'UR Ouest en mode revue de portefeuille de suivi afin d'identifier les arguments à mettre en avant pour susciter ces adhésions croisées.

Par ailleurs, la Fédération Ouest et l'UR Ouest porte 2 postes mutualisés devant permettre une synergie des actions communes auprès des SCOP du BTP de la région.

La Fédération Ouest peut ainsi améliorer son maillage territorial en assurant une présence de part et d'autre de l'Ouest.

Cette ambition de 100% d'adhésions croisées se nourrit également par la capacité à proposer un accompagnement global des SCOP du BTP sur les champs de la gouvernance (UR Ouest) et professionnels (Fédération Ouest).

● **PACA Corse** **94%**

Le taux d'adhésions croisées entre les CG SCOP et la Fédération SCOP BTP atteint 92 % en nombre de SCOP et 94 % en effectifs salariés. Un rapprochement fort avec l'Union Régionale des SCOP & des SCIC PACA Corse a favorisé des doubles adhésions quasi-systématiques lors des créations de nouvelles coopératives. La complémentarité des accompagnements et la synergie des équipes UR/Fédération ont renforcé la pertinence et la cohérence de l'accompagnement commun.



→ **Ambition 2**

## **95% d'adhésions des SCOP aux fédérations départementales du BTP (FFB)**

● **Auvergne Rhône-Alpes 68%**

La Fédération SCOP BTP - Auvergne-Rhône-Alpes encourage la double adhésion pour les projets de création, reprise et transmission en SCOP. La Fédération est présente et représentée dans 6 FFB départementales et membre du Conseil d'Administration de la FFB régionale.

● **EST 83%**

La progression s'est poursuivie sur le secteur, avec l'adhésion à la FFB de SCOP adhérentes à la fédération des SCOP du BTP. Les relations se sont maintenues, à travers notamment les participations au conseil d'administration des FFB régionales.

● **Hauts-de-France 70,7%**

Lors de la rencontre des nouvelles Scop BTP, l'adhésion Fédération Scop BTP / FFB est la seule présentée. La double adhésion et ses avantages sont présentés systématiquement à chaque réunion de suivi. On atteint un plafond de verre, il sera difficile de faire plus. Certains Scop ne souhaitant pas adhérer à une autre organisation patronale que la Fédération SCOP BTP et d'autres adhèrent à la Fédération SCOP BTP et à une autre Fédération et ne souhaite pas adhérer à la FFB.

● **Ile-de-France / Centre Val-de-Loire 90,37%**

Lors des rdvs, la double adhésion pour les Scop bâtiment est présentée comme l'unique mode d'adhésion à la Fédération Scop BTP. Nous mettons systématiquement en avant notre qualité de syndicat de spécialité au sein de la FFB. La double adhésion offre aux Scop bâtiment des services de proximité à forte valeur ajoutée grâce au réseau des FFB départementales et syndicats de spécialité auxquelles elles sont rattachées.

- **Nouvelle Aquitaine** 72,37%

Participation aux réunions de coordination organisées par la FFB Nouvelle-Aquitaine et rassemblant les Secrétaires généraux des fédérations départementales. Participation aux réunions FFB en amont des commissions sociales sur les salaires. Double adhésion présentée à toutes les coopératives créées.

- **Occitanie** 76%

Au-delà de réaffirmer la collaboration de ces deux structures, la rencontre des présidents de la FFB Occitanie et de la Fédération SCOP BTP Occitanie affiche la volonté d'œuvrer ensemble au maintien des entreprises sur le territoire. Lors de chaque visite auprès des adhérents et des prospects, la double adhésion est particulièrement argumentée au regard de la complémentarité des deux organisations professionnelles. Au-delà des questions d'adhésion, la Fédération SCOP BTP Occitanie travaille avec la cellule Transibat en Occitanie, qui est un pôle historique et structuré, dans un objectif de faire connaître le modèle SCOP.

- **Ouest** 72%

La Fédération Ouest s'est dotée d'un plan de développement en lien avec les développeurs des FFB départementales permettant d'identifier les prospects et de scénariser les argumentaires devant permettre la réalisation de cette ambition.

Cela se matérialise par des rendez-vous communs avec les développeurs FFB, des mises en relation via des dirigeants de SCOP du BTP et la mise en avant des services complémentaires apportés par cette double adhésion.

Les 1ers effets de ce plan de développement se mesurent actuellement avec le retour de quelques SCOP éloignées du réseau et qui mesurent l'intérêt de ce partenariat entre nos 2 réseaux.

- **PACA Corse** 68%

Le taux de double adhésion des SCOP BTP aux fédérations départementales du BTP s'établit à 59 % en nombre de SCOP et 68 % en effectifs salariés. Cet indicateur est en progression par rapport à 2024 (hors 4 SCOP TP et 1 activité connexe).



### → Ambition 3

## 15 000 salariés dans les SCOP du BTP (SCOP Connexes incluses)

### ● Auvergne Rhône-Alpes 1135 salariés

Contre 1097 salariés en 2024. L'augmentation des effectifs est due à la fois au maintien des effectifs au sein des coopératives existantes et l'enregistrement d'une nouvelle transformation en Scop d'une entreprise issue du réseau de la FFB.

### ● EST 920 salariés

Contre 848 salariés en 2024. L'intégration de Scop connexes se traduit par une augmentation significative du nombre de salariés. La fédération régionale enregistre une hausse de +8,5% en termes d'effectif salarié depuis fin 2024 (+65 salariés).

### ● Hauts-de-France 674 salariés

Contre 616 salariés en 2024. Soit +58 salariés par rapport à 2025 : cette croissance provient essentiellement du développement de quelques Scop historiques qui se sont développées et qui viennent compenser les diminutions d'effectif de certaines Scop. En 2025, nous avons enregistré l'adhésion de notre première Scop connexe. Cette adhésion en appelle d'autres ! La Fédération HDF a bénéficié de la stratégie d'organisation de la Scop UTB et la transformation de la société GENTY en Scop.

### ● Ile-de-France / Centre Val-de-Loire 2373 salariés

Contre 2280 salariés en 2024. En 2025, des Scop ont connu des baisses d'effectifs dues à la conjoncture dans le secteur du BTP. Ajouter à cela, une Scop de 30 salariés s'est désaffiliée de la Fédération à cause de l'impact des minimas des salaires des cadres sur sa masse salariale. En effet, la Fédération Scop BTP est une des organisations patronales signataire de minimas des cadres du bâtiment. En adhérent à la Fédération, les entreprises ont pour obligation d'appliquer les salaires des grilles minimas négociées avec les syndicats de salariés lors des NAO.

- **Nouvelle Aquitaine** 1968 salariés

Contre 1972 salariés en 2024. Participation avec les UR SCOP respectives aux manifestations sur la transmission d'entreprises organisées par les FFB 86, 33 et 17. Présentation de la solution coopérative pour les projets de transmission, à l'occasion d'une réunion de l'UFCAC (Union Française des Coopératives Artisanales de la Construction). Disparition de la SOPCZ (87 salariés), plus ancienne SCOP BTP de Nouvelle-Aquitaine.

- **Occitanie** 935 salariés

Contre 999 salariés en 2024. Le Groupe dirigeants SCOP BTP Occitanie, créé en 2023, a rendu ses propositions auprès des instances nationales, au cours de l'année 2025, et dont certaines ont été reprises lors de la table ronde organisée pendant le Congrès SCOP BTP. En septembre 2025, l'opération collective « Tirer parti de l'IA » a été lancée auprès de six SCOP, avec l'objectif de construire une feuille de route initiale de la mise en œuvre d'une phase de digitalisation incluant l'Intelligence Artificielle (IA). Pour la première fois, une communication dans la presse régionale a été diffusée dans le TOP ECONOMIQUE, journal classant les entreprises régionales selon leur chiffre d'affaires, afin de valoriser le modèle SCOP auprès des dirigeants du BTP.

- **Ouest** 2877 salariés

Contre 2901 salariés en 2024. La Fédération Ouest connaît un nombre de SCOP en légère baisse sur 1 an mais maintient ses effectifs adhérents. Les cibles ou prospects sont identifiées via un réseau d'ambassadeurs; à savoir des dirigeants de SCOP du BTP. Ces derniers permettent une meilleure appropriation des enjeux de la transmission en SCOP auprès de leurs pairs en relatant leur expérience de dirigeants de SCOP du BTP. C'est ainsi une vingtaine de prospects identifiés par an devant permettre la transmission en SCOP d'une demi-douzaine d'entreprise.

Par ailleurs, la Fédération Ouest s'est fortement rapprochée du réseau de coopératives artisanales ORCAB par l'entremise du Crédit Coopératif. Ce rapprochement a permis d'intervenir lors de Conseils d'Administration et lors de l'AG de l'ORCAB pour présenter le processus d'accompagnement à la transmission en SCOP.

- **PACA Corse** 469 salariés

Contre 423 salariés en 2024, soit une progression d'environ +10,9 %. Malgré la fermeture de 3 coopératives en 2025 pour des raisons conjoncturelles, la dynamique globale de l'emploi reste positive au sein des SCOP du BTP. La progression des effectifs s'appuie sur une croissance interne soutenue des entreprises existantes ainsi que sur des opérations de croissance externe. Cette évolution traduit la résilience du modèle coopératif dans un contexte sectoriel tendu et confirme une trajectoire de développement engagée depuis 2024 (423 salariés).



→ **Ambition 4**

## **20% des adhérents labellisés RSE SCOP BTP**

● **Auvergne Rhône-Alpes** **6%**

2 Scop du BTP labellisées ont fait le choix de renouveler leur évaluation et 2 Scop sont en route vers le label RSE SCOP BTP.

● **EST** **NA**

Des clubs RSE ont été organisés et ont rencontré un vif succès auprès des adhérents. À l'issue de ces rencontres, ces derniers ont exprimé le souhait de privilégier un accompagnement hybride, en mettant l'accent sur des dispositifs collectifs articulés autour de rencontres thématiques. Trois Scop se sont lancées dans une démarche RSE Scop BTP cette année avec des labellisations prévues courant 2026.

● **Hauts-de-France** **0%**

La Fédération va mettre au cœur de son action 2026 la RSE en proposant un parcours d'accompagnement « clé en mains » afin d'amener à la labellisation les Scop des HDF. En 2026, nous relancerons également le club RSE.

● **Ile-de-France / Centre Val-de-Loire** **23,25%**

Nous proposons des accompagnements collectifs sous la forme d'ateliers, très concrets, pour travailler sur des thématiques en lien avec la RSE et donner à voir aux entreprises souhaitant se lancer dans la démarche. Ces ateliers permettent aux participants de repartir vers leur entreprise avec une boîte à outils qu'ils pourront immédiatement mettre en œuvre. En complément, nous travaillons avec des consultants RSE aux profils variés pour un accompagnement individuel sur mesure et en phase avec l'ambition RSE de la Scop et portée par son dirigeant.. Enfin, en 2025 nous avons initié un partenariat avec le STP 77 – Syndicat des Travaux Publics de la Seine-et-Marne – pour accompagner et partager des temps collectifs avec les entreprises du syndicat souhaitant se lancer dans une démarche RSE. Des actions concrètes seront mises en œuvre à partir de 2026.

- **Nouvelle Aquitaine** 4%

Suite et fin de la 3ème opération collective RSE, regroupant 3 SCOP des Deux-Sèvres. Le club RSE s'est réuni 4 fois pour aborder des sujets variés tels que la satisfaction client, les indicateurs extra-financiers, la QVCT et la communication. La SCOP ALKAR a été labellisée RSE SCOP BTP et a obtenu la distinction de la bonne pratique remarquable 2025 pour son action visant une autonomie énergétique de l'entreprise et de son territoire. La SCOP Cana-elec a quant à elle eu le renouvellement du label RSE SCOP BTP et a été saluée pour deux bonnes pratiques remarquables.

- **Occitanie** 8%

Après trois opérations collectives dédiées à la RSE, la Fédération SCOP BTP Occitanie a lancé l'accompagnement individuel RSE en septembre 2025, dispositif plus souple en terme d'organisation pour les SCOP. L'année 2025 a été marquée par l'opération collective « Bâtir la TE », sur 11 mois. La Fédération SCOP BTP Occitanie a souhaité donner l'opportunité aux adhérents de travailler sur leur volet environnemental. Des ateliers ont eu lieu au sein du Club RSE SCOP BTP Occitanie : « Défi-Eco » de Constructys, le quiz numérique qui a alerté les participants sur les ressources nécessaires, ou encore l'atelier dédié à la communication...

- **Ouest** 2%

La Fédération Ouest a structuré son accompagnement des SCOP du BTP de la région en partenariat avec l'AFNOR afin de mieux appréhender l'évolution des pratiques RSE et l'intérêt grandissant des différents donneurs d'ordre sur ces sujets de pilotage de la performance extra-financière. Dans cette quête, la Fédération Ouest accompagne Ronan MICHEL dans son travail de thèse sur ce sujet. Cette ressource ainsi que l'animation du Club RSE SCOP BTP de l'Ouest permet d'engendrer une émulation des SCOP du BTP et des retours d'expérience terrain facilitant le passage à l'acte.

A noter que Ronan MICHEL participe également à des ateliers RSE sur les autres régions de la Fédération dans une logique d'inciter sans contraindre et de permettre le suivi longitudinal des mises en œuvre des démarches RSE en identifiant et diffusant les bonnes pratiques.

- **PACA Corse** 0%

À ce jour, aucune SCOP n'est encore labellisée RSE par la Fédération SCOP BTP. Quatre adhérents ont toutefois réalisé un diagnostic RSE : Avenir Confort Energie, Les Arbres Bâtisseurs, Plombiscop et Les Mangeurs de bois et quatre autres (Les 3 peintres, Schippers, Arbres et Techniques et Ozé Entreprise) s'apprêtent à engager cette démarche. Les Arbres Bâtisseurs ont répondu à l'appel à projet Cedre Ambition de la Région Sud, destiné à soutenir les entreprises investissant dans des projets structurants en matière de transition écologique et de RSE.



→ **Ambition 5**

## **10% d'effectifs apprentis dans les SCOP BTP**

- **Auvergne Rhône-Alpes 8,6%**

Le pourcentage d'apprentis est supérieur grâce à une augmentation du nombre de Scop formatrices sur le territoire. Lorsqu'une SCOP fait le choix de l'apprentissage, le nombre moyen d'apprentis accueilli est presque égal à 2 par coopérative (1.8 apprentis par SCOP formatrices).

- **EST 9,5%**

Le nombre d'apprentis en région reste relativement constant ces dernières années malgré une légère baisse enregistrée en fin 2025. Les effectifs apprentis au 31/12/25 représentent 9,50% des effectifs salariés. La semaine de l'entreprise coopérative BTP cette année a permis de faire connaître le modèle SCOP auprès d'environ 150 apprentis de 5 établissements de la région.

- **Hauts-de-France 6,9%**

Nous menons régulièrement des actions auprès des organismes de Formation des apprentis et nous entretenons des liens particuliers avec les CFA BTP de notre territoire. L'apprentissage est systématiquement mis en valeur lors des rendez-vous d'accompagnement des adhérents. Nous participons au conseil d'administration des 3 BTP CFA de notre territoire.

- **Ile-de-France / Centre Val-de-Loire 8,68%**

Plusieurs actions ont été menées avec des CFA et des écoles d'ingénieurs pour promouvoir le modèle de l'entreprise coopérative dans le BTP. Des actions de promotion de l'apprentissage sont réalisées auprès des adhérents en mettant en avant l'importance de la transmission des savoirs au sein des coopératives et la formation des nouvelles générations qui bâtiront le futur des Scop et écriront leur histoire.

- **Nouvelle Aquitaine** 6,84%

7 actions menées dans le cadre de la semaine de l'entreprise coopérative (présentation du statut, visites d'entreprises et de chantiers), soit près de 150 jeunes apprenants rencontrés. Participation au salon batinov organisé par le lycée des métiers du bâtiment de Felletin, au salon de l'orientation de Poitiers et au forum du BTP organisé par l'IUT Génie Civil et construction durable de La Rochelle.

- **Occitanie** 8%

La Fédération SCOP BTP Occitanie met à disposition ses contacts, afin d'œuvrer à développer l'apprentissage auprès des adhérents, et notamment en facilitant les prises de contact : entreprise/apprenti via les centres de formation. La semaine de l'entreprise coopérative du BTP a permis d'aller à la rencontre des jeunes pour leur faire découvrir les SCOP, grâce aux témoignages des professionnels. La Fédération SCOP BTP Occitanie siège aux instances du BTP CFA Occitanie, mais également aux conseils de perfectionnement de chaque centre.

- **Ouest** 6,9%

La Fédération Ouest est pleinement engagée via ses mandats au sein des CFA de la branche et dans le cadre de la Semaine Coopérative en CFA pour rapprocher les jeunes avec le modèle coopératif. Soucieuse de travailler à la promotion, à l'attractivité et à l'excellence des métiers, la Fédération souhaite être un relais entre les CFA et les SCOP du BTP pour faciliter les relations et l'augmentation du nombre d'alternants au sein de nos SCOP. Cela se traduit par des témoignages de dirigeants de SCOP du BTP auprès des CFA, des visites d'entreprises et d'une participation active aux sélections régionales des Compétitions des Métiers ainsi qu'aux salons régionaux de l'orientation.

- **PACA Corse** 8,7%

La part d'apprentis dans les SCOP du BTP continue de progresser, reflétant un engagement accru en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle. Cette hausse s'explique par le développement de programmes internes et le renforcement des partenariats avec les centres de formation. Le passage de 6 % à 8,7 % traduit une volonté des coopératives de sécuriser les compétences futures et de soutenir la relève dans le secteur.



# Rapport d'activité par région

# Fédération Auvergne-Rhône-Alpes SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025



SÉMINAIRE STRATÉGIQUE DE LA FÉDÉRATION SCOP BTP AURA

Le Conseil d'Administration de la Fédération Auvergne Rhône-Alpes SCOP BTP présente différentes actions, en 2025.

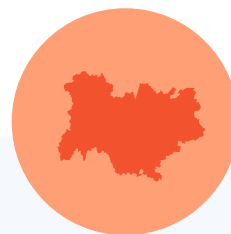
Cette année a été marquée par un travail collectif sur le texte d'orientation et l'élaboration d'un plan d'actions régional avec l'ambition de renouveler les mandataires et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération des Scop du BTP. 21 administrateurs, mandataires ou adhérents et représentants de 15 Scop ont travaillé ensemble pour définir les axes d'une vision collective et coopérative.

A l'occasion de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration a été renouvelé et élargi, au-delà des 16 membres, en accueillant les mandataires et des invités permanents, soit 26 personnes. Au total 8 départements sur 12 sont représentés, afin de mieux partager la diversité de ces territoires. Cette année, nous avons organisé 2 Conseils d'Administration délocalisés dans l'Ain, chez Ain Chauffage ; et dans le Rhône, chez La Construction Arbresloise.

La promotion des métiers et la formation des jeunes au sein des CFA restent prioritaires, aux côtés des Organisations Professionnelles. Pour cela, 6 nouveaux mandataires ont accepté de représenter les intérêts des Scop du BTP et agir en faveur de l'apprentissage. A l'occasion de la semaine de l'entreprise coopérative, 8 interventions ont été menées dans des CFA, un lycée et au sein de la Scop METEOR 43.

Avec QUERCUS, la Fédération a été présente au Salon Be Positive pour promouvoir les SCOP, mais aussi les solutions coopératives dans l'acte de construire. Afin d'accompagner ce processus collectif, le Club RSE construit avec les Scop un modèle d'affaires responsable, dans la gestion des Scop et sur les chantiers.

Enfin le Congrès national a été l'occasion de remercier nos mandataires pour leur investissement et leur engagement. Merci à Alex POTOCKI, Laurence DUCROT, René DEVILLE, Denis BOISSON, Marc FAVRE, Alain TOSI et Bernard RECORBET.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	57
<b>Total de salariés</b>	1037
<b>Taux d'apprentis</b>	8,6%
<b>Mandat exercé</b>	49

25 % des Scop doubles adhérentes à la FFB représentent ou occupent des mandats dans 6 FFB départementales, en plus d'un poste d'administrateur au sein de la FFB AURA.

8 nouveaux mandataires représentent la Fédération SCOP BTP Auvergne Rhône-Alpes



SEMAINE DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE AVEC BTP CFA HAUTE-LOIRE CHEZ METEOR 43



CLUB RSE : 10 SCOP DU BTP ET DE LA CONSTRUCTION TRAVAILLENT SUR LE MODÈLE D'AFFAIRES



CONGRÈS NATIONAL : REMISE DES MÉDAILLES PAR ERIK DANGREMENT

# Fédération EST SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025

En 2025, l'action de la fédération s'est prioritairement concentrée sur le renforcement de la relation avec les adhérents et l'animation du réseau. De nombreuses visites ont été réalisées au sein des entreprises coopératives, permettant de consolider les liens de proximité, de mieux appréhender leurs enjeux et d'identifier leurs besoins d'accompagnement.

La mutualisation des postes avec les Unions Régionales (UR) a poursuivi son développement, contribuant à une présence renforcée sur le terrain et à une meilleure coordination des actions. Ce partenariat étroit avec les UR a également favorisé la dynamique de développement du réseau, notamment à travers l'intégration de nouveaux adhérents.

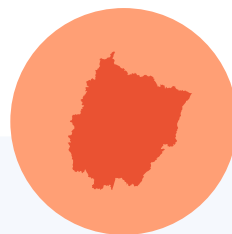
Parallèlement, la fédération a renforcé sa visibilité et ses actions de développement. Elle a participé à plusieurs événements professionnels (conférences, petits-déjeuners thématiques) dédiés notamment à la transmission d'entreprise, et a déployé des actions de communication, dont la publication de publiereportages dans la presse économique régionale. Des rencontres avec des prescripteurs ont également été organisées afin de promouvoir le modèle coopératif et de développer les opportunités d'orientation vers le réseau.

Dans le cadre de la Semaine de l'entreprise coopérative BTP, la fédération a mené des actions de sensibilisation auprès des jeunes afin de promouvoir le modèle coopératif et ses opportunités professionnelles. Des interventions ont été réalisées auprès des Compagnons du Devoir et dans plusieurs Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Au total, la fédération est intervenue dans cinq établissements, rencontrant près de 150 apprentis de différents niveaux, du BEP-CAP jusqu'au BTS.

Par ailleurs, deux clubs RSE Scop BTP ont été organisés en Grand Est. Ce qui a conforté le développement de la démarche RSE SCOP BTP en région et a suscité un vif enthousiasme auprès des adhérents de s'inscrire dans la démarche collectivement.

Sur le plan de la vie associative, la fédération a organisé son Assemblée Générale en juin, temps fort de l'année pour le réseau. À cette occasion, une conférence de Jean-Gabriel Ganascia a été proposée autour des enjeux liés à l'intelligence artificielle. Cette Assemblée Générale a également permis de présenter les orientations et les ambitions de la nouvelle mandature, à travers les interventions de Thomas Gallier et d'Erik Dangremont, candidat à la présidence.

Par ailleurs, la gouvernance de la fédération a été renforcée avec la nomination de deux nouveaux administrateurs, ainsi que le renouvellement du mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. L'intégration de ces nouveaux profils, complémentaires à ceux déjà présents, contribuera à enrichir la diversité des points de vue et à renforcer la qualité des travaux du Conseil dans les années à venir.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	48
<b>Total de salariés</b>	920
<b>Taux d'apprentis</b>	9,50%
<b>Mandats exercés</b>	21

Évolution +8,5% en termes d'effectif salarié en 1 an.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À REIMS LE 27 JUIN



CLUB RSE À REIMS LE 10 DÉCEMBRE



CONFÉRENCE TRANSMISSION À DIJON LE 13 FÉVRIER



SEMAINE DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE BTP 2025 - CFA BTP DIJON

# Fédération Hauts-de-France SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025



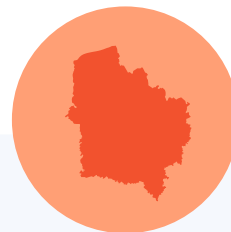
AG DU 4 JUILLET 2025

### L'assemblée générale 2025 – Une équipe nouvelle

Le 4 juillet 2025, la Fédération SCOP BTP Hauts-de-France a réuni ses adhérents et partenaires au Manoir de Gavrelle (Arras). Notre objectif était de favoriser l'interconnaissance des Scop du BTP, des Scop ayant un lien avec l'acte de construire et nos partenaires (missions et domaines d'intervention). A l'issue de cette journée, Benoit BOULNOIS a été confirmé en qualité de Président de la Fédération HDF. Le conseil d'administration a également souhaité confier une Vice-présidence à Laura LADISLAS (ENERCOOP) pour représenter et développer l'adhésion des Scop et Scic connexes.

Depuis plusieurs années, nous avons décidé d'aller à la rencontre de nos partenaires et de leurs équipes techniques afin de faire connaître les particularités et le fonctionnement des entreprises coopératives (SCOP, SCIC et CAE), la solution de la transmission d'entreprise aux salariés et les facteurs clés de succès. Au cours de l'année 2025, nous avons eu l'occasion de rencontrer la PROBTP, la SMA, de BTP Banque ainsi que les acteurs de la filière « Bois Forêt » lors du salon organisé par Fibois Hauts-de-France les 23 et 24 avril 2025. Nous constatons au fil de ces rencontres l'intérêt porté à nos valeurs et au fonctionnement de nos adhérents. Notre objectif est de créer des synergies de terrain en de mettre en place des partenariats « gagnant – gagnant ».

En 2025, nous avons décidé de nous associer pleinement à la Semaine de l'Entreprise Coopérative BTP qui est menée en partenariat avec le CCCA BTP. Lors de cette édition, nous avons organisé des actions en collaboration avec les 3 CFA BTP de notre territoire. Ce sont donc 12 interventions qui ont été réalisées et qui ont réunis près de 170 apprenants. Nous avons été marqués par l'intérêt porté par la résonance auprès des apprentis de notions telle que « équité » « partage » « démocratie ». Chaque réunion a été l'occasion de nombreux échanges et débats sur l'entrepreneuriat. Certains CFA sont entrés en contact avec notre Fédération pour réaliser chaque année telles interventions (en dehors de la Semaine de l'Entreprise Coopérative BTP).



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	21
<b>Total de salariés</b>	674
<b>Taux d'apprentis</b>	6,9%



INTERVENTION AUPRÈS SMA

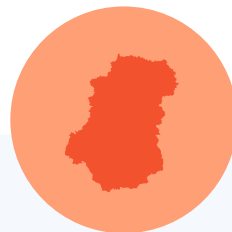


INTERVENTION SMA IARD - 2



SEC 2025 - CFA ROUBAIX

# Fédération Île-de-France / Centre Val-de-Loire SCOP BTP



## Vie de la Fédération en 2025

### L'assemblée générale 2025 – la transmission à une nouvelle équipe

Lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, les adhérents de la Fédération Scop BTP Île-de-France, Centre Val-de-Loire ont élu les nouveaux membres du Conseil d'Administration. Pour la première fois, 7 femmes y siègent, incarnant une dynamique de parité défendue par notre Fédération. Jean-Marie KERHERNO, président emblématique de la Fédération qui l'a présidée pendant 8 ans, a passé le flambeau à Sandra CABELEIRA, PDG de la Scop de travaux publics CJL Evolution. Cette nouvelle équipe en place portera la vision et l'engagement nécessaires pour guider notre Fédération dans ses nombreux projets et combats à venir.



G FRSCOP IDF CVDL 2025-1  
CREDIT PHOTO ARNAUD-CAILLOU\_LOEIL-TEMOIN



AG FRSCOP IDF CVDL 2025-2  
CREDIT PHOTO ARNAUD-CAILLOU\_LOEIL-TEMOIN

Chiffres clés régionaux – 2025 :

SCOP adhérentes	49
Total de salariés	2187
Taux d'apprentis	8,68%
Mandats exercés	39



SEMAINE DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE  
2025 - FCRO



SEMAINE DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE  
2025 - FCRO

### Semaine de l'entreprise coopérative 2025 – une édition riche

L'édition 2025 de la Semaine de l'Entreprise Coopérative BTP en partenariat avec le CCCA-BTP a été un véritable succès. 164 apprenants en 10 rencontres pour informer et sensibiliser les apprenants à l'entreprise coopérative dans le BTP. Des profils d'apprenants plus expérimentés que l'édition 2023 allant du niveau 4 (niveau bac) au niveau 5 (niveau BTS) et des titres professionnels. Beaucoup de curiosité et des échanges nourris. Plusieurs interventions ont été réalisées en binôme avec l'Union régionale des Scop et des adhérents tel que la SOE STUC&STAFF au CFA de Brétigny-sur-Orge. Un grand merci au CCCA-BTP pour leur soutien, aux entreprises et partenaires qui ont pris part à l'aventure et en particulier aux apprenants et aux CFA de nous avoir sollicité pour présenter le modèle des sociétés coopératives dans le BTP.



RENCONTRE SCOP CONSTRUCTION - 1

### Les rencontres des Scop de la Construction d'Île-de-France

La Fédération a réuni à trois reprises les Scop de la Construction d'Île-de-France. Ces rencontres, co-organisées avec l'Union régionale des Scop et des Scic, ont pour but de fédérer et de réunir les acteurs franciliens de la Construction en Scop qui partagent les mêmes valeurs au sein de la filière de la construction, avec pour ambition de créer les conditions pour leur permettre de se connaître et de coopérer. Ces 3 événements ont réuni au total 72 Scop qui ont pu se rencontrer, partager un moment de convivialité et échanger entre elles et avec des experts dans différents domaines en lien avec leurs activités.



RENCONTRE SCOP CONSTRUCTION - 2

# Fédération Nouvelle-Aquitaine SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025

L'année 2025 a marqué une étape importante pour la Fédération Nouvelle-Aquitaine SCOP BTP, tant pour ses actions que dans son organisation.

Le premier semestre a été placé sous le signe de l'accompagnement opérationnel avec un cycle de webinaires stratégiques traitant de la stabilité financière (gestion de la trésorerie), de l'innovation pédagogique (Action de Formation En Situation de Travail) et des obligations réglementaires (Loi EDI portant sur la facturation électronique). La sécurité a été au cœur des échanges lors des sessions sur le risque canicule et des rassemblements SCOP de Travaux Publics, organisés en partenariat étroit avec l'OPPBTB.

L'été a été marqué par la tenue de notre Assemblée Générale à Limoges, qui a vu la réélection de Thierry Grolier à la Présidence de la Fédération Nouvelle-Aquitaine SCOP BTP. Le mois de juin a également été celui de l'inauguration du siège social de Coop&Bât, vitrine exemplaire de l'éco-construction.

Notre rôle politique s'est vu confirmé lors de notre signature du Contrat Régional de Filière à Agen, qui vise à observer et anticiper les transitions, promouvoir la filière, développer la formation professionnelle et favoriser le recrutement dans le BTP.

La mise en lumière de nos forces vives s'est également opérée via le lancement des « Portraits de coopérateurs », des interviews valorisant des dirigeants de SCOP BTP du territoire.

Le séminaire stratégique de novembre a gravé dans le marbre les quatre défis majeurs définis par le Conseil d'Administration de la Fédération Nouvelle-Aquitaine :

- Développement de l'emploi coopératif
- Développement des compétences
- Développement durable
- Développement de la coopération et de l'interaction entre coopératives



AG FÉDÉRATION NOUVELLE-AQUITAINE



RASSEMBLEMENT CONVIVAL DE FIN D'ANNÉE  
À NIORT

Cette année riche d'évènements s'est conclue par quatre rassemblements sur l'ensemble de la région, réaffirmant la solidarité et la force du réseau SCOP BTP de Nouvelle-Aquitaine.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	77
<b>Total de salariés</b>	1960
<b>Taux d'apprentis</b>	6,84%
<b>Mandats exercés</b>	20
<b>Évolution du nombre d'apprentis</b>	+9,6%



SEMAINE DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE À  
LABBÉ TP (16)



SIGNATURE DU CONTRAT RÉGIONAL DE  
FILIERE

# Fédération Occitanie SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025

2025 a été une année particulièrement dense pour la Fédération SCOP BTP Occitanie, largement structurée autour de l'organisation d'événements. Elle a été rythmée par la tenue de l'Assemblée Générale qui a lieu tous les 4 ans, ainsi que par l'accueil, en Occitanie, du Congrès national. Ces deux rendez-vous majeurs ont constitué des temps clés pour la vie du réseau, assurant une visibilité des SCOP du BTP en région, mais également une intercoopération incontournable pour les coopératives.

Au-delà de cette dynamique événementielle, l'année 2025 a été marquée par le lancement de deux opérations collectives. La première était consacrée à la transition écologique, avec pour objectif d'accompagner les SCOP du BTP dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles, la prise en compte des enjeux environnementaux et des changements climatiques. Cette opération « Bâtir la Transition Ecologique » a permis d'aborder de manière concrète les questions liées à l'adaptation des entreprises aux exigences actuelles et futures du secteur.



OPÉRATION COLLECTIVE  
BÂTIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE



SIGNATURE DE LA CONVENTION  
DE PARTENARIAT



4E DÎNER DE LA CONSTRUCTION À TOULOUSE

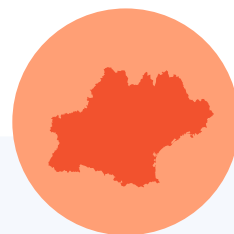


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 OCCITANIE

La seconde opération collective, toujours en cours en 2026, porte sur l'intelligence artificielle. Plus précisément, « Tirer parti de l'IA » permet d'accompagner les SCOP à une feuille de route de digitalisation. Il est important d'identifier les opportunités pour les entreprises du BTP.

Tout au long de l'année, la Fédération a par ailleurs maintenu un engagement fort en direction du groupe dirigeants SCOP BTP, qui a connu une nouvelle étape avec la présentation des propositions aux instances nationales. L'année 2026 permettra ainsi de décliner ces dernières auprès des adhérents.

La Fédération SCOP BTP Occitanie est ainsi mobilisée auprès de ses adhérents, afin de leur apporter les services de proximité tels que les accompagnements, l'animation, tout en assurant la représentation et la communication dans une volonté de développement des SCOP du BTP.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	60*
<b>Total de salariés</b>	911
<b>Taux d'apprentis</b>	8%
<b>Mandats exercés</b>	16

\*avec connexes

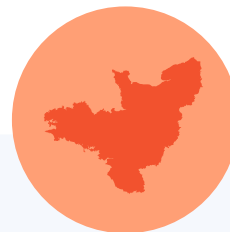
# Fédération Ouest SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025

L'année 2025 a été une année particulièrement dense pour la Fédération Ouest avec une gouvernance à renouveler, un programme d'actions auprès des adhérents permettant de structurer un accompagnement régulier sur les items identifiés par ceux-ci. Cette programmation semestrielle permet de couvrir plus largement les besoins des SCOP du BTP de la région en mixant les temps en visio et en présentiel. Cela permet également de renforcer l'effet réseau et d'interconnaissance à l'instar des rencontres des SCOP du BTP de Normandie qui ont pu reprendre récemment.

Concernant la gouvernance, le Conseil d'Administration de la Fédération Ouest s'est réuni le 16 janvier, le 9 avril, le 10 juillet, le 17 septembre et le 4 décembre 2025. Ces réunions de CA permettent de faire un point sur les activités de la Fédération Ouest auprès de ses adhérents via le panorama "dans le rétro" avec un suivi des différentes participations aux réunions, formations et ateliers proposés sur le trimestre écoulé. Ces échanges du Conseil d'Administration permettent également de faire état des actualités paritaires et professionnelles régionales et nationales ainsi que de la vie du réseau des SCOP.

Enfin, l'Assemblée Générale s'est tenue le 11 juillet 2025 avec l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration pour la mandature 2025-2029 et l'élection de André KERVEADOU.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	108
<b>Total de salariés</b>	2828
<b>Taux d'apprentis</b>	6,9%
<b>Mandats exercés</b>	40



AG FÉDÉRATION OUEST



CLUB RSE OUEST



PACTE SECTORIEL BÂTIMENT BRETAGNE



SEMAINE COOPÉRATIVE EN CFA\_LE HAVRE

# Fédération PACA Corse SCOP BTP

## Vie de la Fédération en 2025

En février, la Fédération SCOP BTP PACA Corse a organisé un séminaire stratégique afin de clarifier sa raison d'être et de définir des axes prioritaires pour les années à venir. Quatre orientations majeures ont été retenues : animer la vie associative, étoffer les partenariats, diffuser l'information et sensibiliser au modèle Scop, ainsi que proposer des outils et services adaptés aux besoins des adhérents. Des groupes de travail, réunissant administrateurs et adhérents, ont été constitués pour transformer ces orientations en actions concrètes, avec une volonté forte d'impliquer largement le réseau dans la mise en oeuvre des décisions.

L'Assemblée Générale de mai a permis de renouveler le Conseil d'Administration et de réaffirmer l'engagement collectif au service du développement des Scop du BTP et des activités connexes du territoire. Ce temps statutaire a également été l'occasion de partager les perspectives de travail et de renforcer la dynamique collective.

Afin de favoriser la proximité et les échanges, quatre déjeuners de territoire ont été organisés, réunissant les adhérents dans chaque zone géographique. Ces rencontres conviviales ont permis de mieux identifier les besoins locaux, d'encourager l'interconnaissance et de faire émerger des pistes de coopération entre entreprises. La création d'une communauté WhatsApp est venue compléter ces actions en renforçant la communication et l'inter-coopération entre les adhérents.



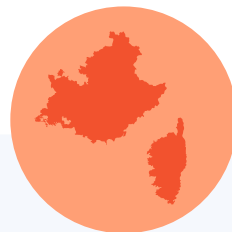
2025\_SÉMINAIRE STRATÉGIQUE (6)



DÉJEUNER DE TERRITOIRE DANS LES HAUTES-ALPES (05)

Par ailleurs, l'abonnement à PréventionBTP a été renouvelé, confirmant l'importance accordée à la sécurité, à la prévention des risques et à l'accompagnement technique des entreprises du réseau.

Le mois de septembre a été marqué par la deuxième édition de Woodscop, organisée en partenariat avec la SCIC Le Gabion, organisme de formation dans le bâtiment. Cet événement a rassemblé 112 participants et a favorisé les échanges entre Scop, tout en sensibilisant les jeunes aux métiers du bâtiment et au modèle coopératif. Enfin, dans le cadre de la Semaine de l'entreprise coopérative, cinq interventions ont été menées dans les BTP CFA et auprès des compagnons.



Chiffres clés régionaux – 2025 :

<b>SCOP adhérentes</b>	49
<b>Total de salariés</b>	469
<b>Taux d'apprentis</b>	8,7%
<b>Mandats exercés</b>	28

3 nouveaux adhérents en 2025  
: Arbres et Techniques (05),  
Douche Moduleau (83) et Les  
Trois Peintres (13)



WOODSCOP 2025 (C) FÉDÉRATION SCOP BTP  
PACA CORSE (48)



**Vendre en SCOP : c'est le même prix,  
mais avec plus de valeur !**

**Suivez nos actualités !**

Suivez-nous @scopbtp



**Fédération SCOP BTP**

64 bis rue de Monceau 75008 Paris | 01 55 65 12 20 | info@scopbtp.org



# Fédération SCOP BTP

64<sup>bis</sup> rue de Monceau  
75008 PARIS  
01 55 65 12 20

